Rapport d'activités 2014 de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation

Présenté en séance plénière de la CLE le 23 février 2015

Ce document présente l'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour l'année 2014.

Il comprend donc l'animation du SAGE, des contrats (Contrat Régional de Bassin Versant et Contrat Territorial de l'Agence de l'eau) et de l'Observatoire de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf.

Association pour le Développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf

SOMMAIRE

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte 3

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE 6
2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau 6
2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 3 février 2014 6
2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 20 octobre 2014 6
2.2 Les réunions du Bureau de la CLE 7
2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président 7

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies 10
3.1 Comité technique de l'observatoire local de l'eau (24 juin 2014) 10
3.2 Commission Eaux Salées Souterraines (2 octobre 2014) 10
3.3 Commission Assainissement Non Collectif (4 décembre 2014) 11
3.4 Détermination des causes d'assèchements des cours d'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf 12
3.5 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides 13
3.6 Participation à d'autres actions, réunions … 13

4. Mise en œuvre du SAGE 15
4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE 15
4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2015 22
4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE 24
4.3.1 Evaluation des contrats liés à la mise en œuvre du SAGE 24
4.3.2 Elaboration de nouveaux contrats sur le bassin versant 25
4.3.3 Suivi des Contrats territoriaux des milieux aquatiques du bassin versant 25
4.4 Tableau de bord 26

5. Actions de communication 27

6. Suivi de la qualité des eaux 28

7. Budget et financement - PREVISIONNEL 31

8. Analyse – bilan – perspectives 32

Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2014 33
Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2014 38

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte

- **Présentation du territoire**

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf concerne 39 communes de Vendée et de Loire-Atlantique. Son périmètre couvre une surface de 975 km² (dont 350 km² de marais). On compte environ 140 000 habitants sur le territoire du SAGE.

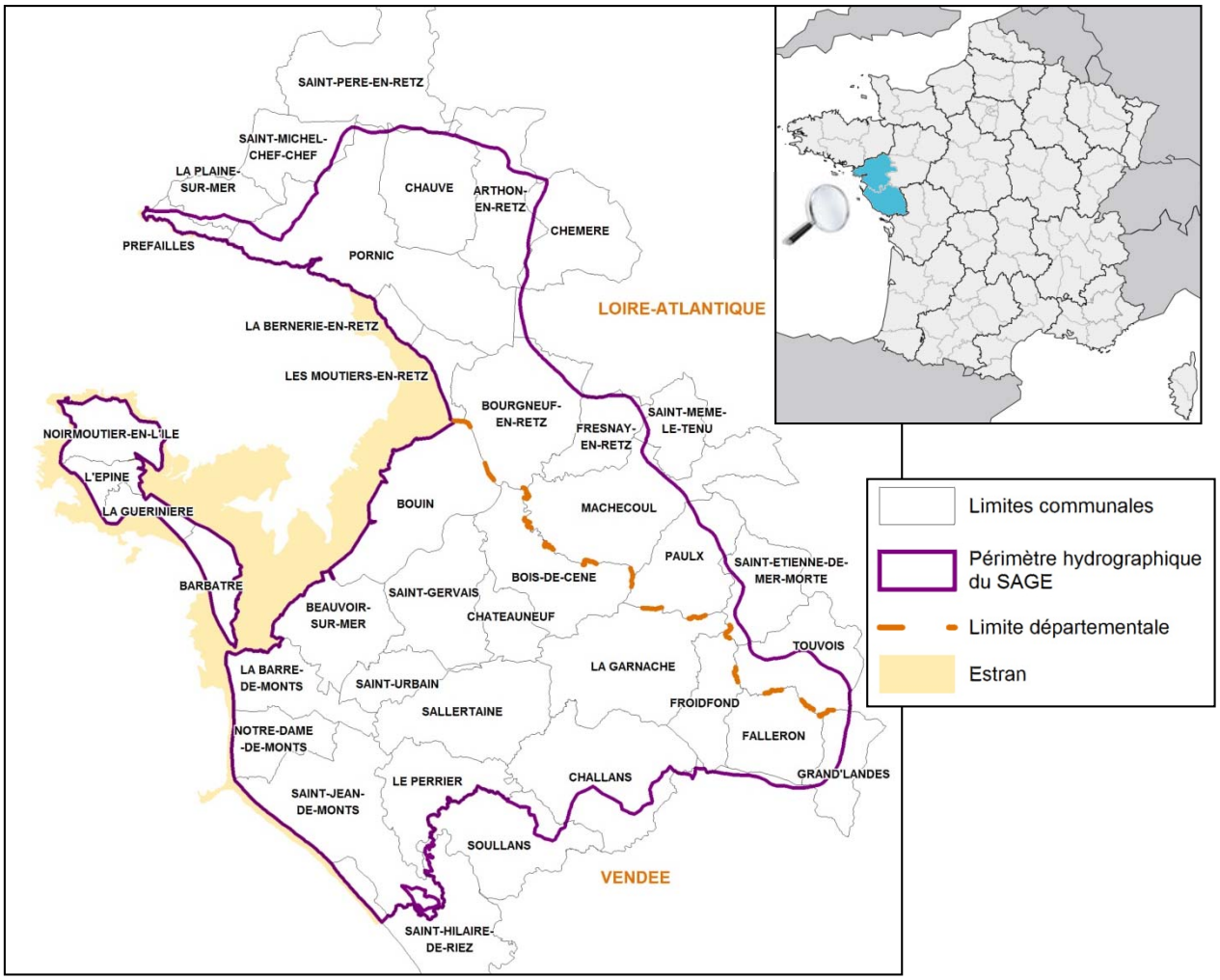

Caractéristiques administratives du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Le territoire du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf peut être découpé en quatre entités distinctes que sont : l'**amont du bassin versant**, caractérisé par un paysage bocager et correspondant à un plateau où l'écoulement des eaux est libre, **trois zones de marais** dont la plus importante est le Marais Breton constituant la 3ème zone humide nationale avec une superficie d'environ 324 km², **l'île de Noirmoutier**, d'une superficie de 49 km², caractérisée par un relief particulièrement bas et **le littoral** qui présente une grande diversité avec des falaises sur la côte Nord, des digues sur un linéaire de plus de 50 km et un cordon dunaire sur la côte Ouest de l'île de Noirmoutier et sur le littoral du pays de Monts au Sud.

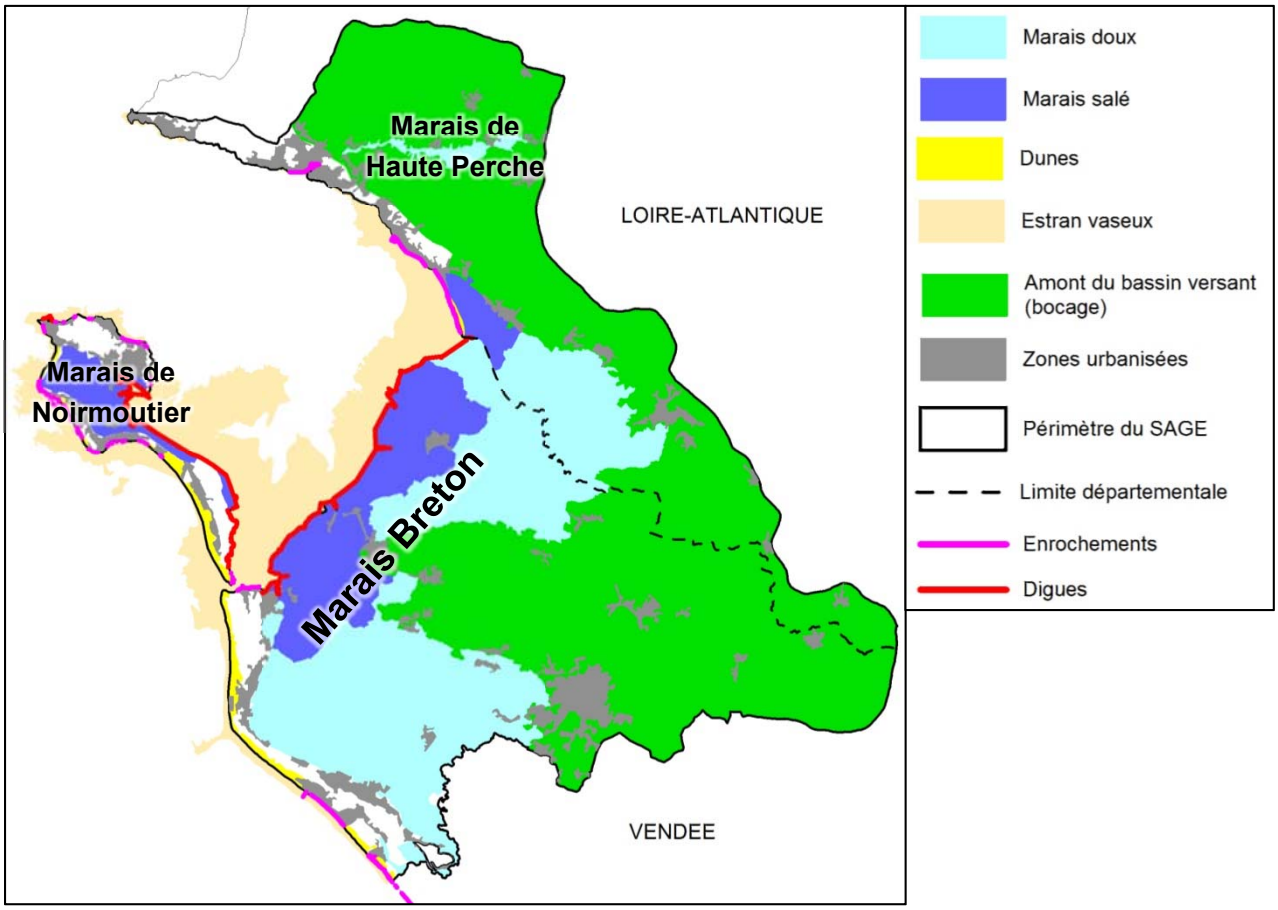

Les entités physiques du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

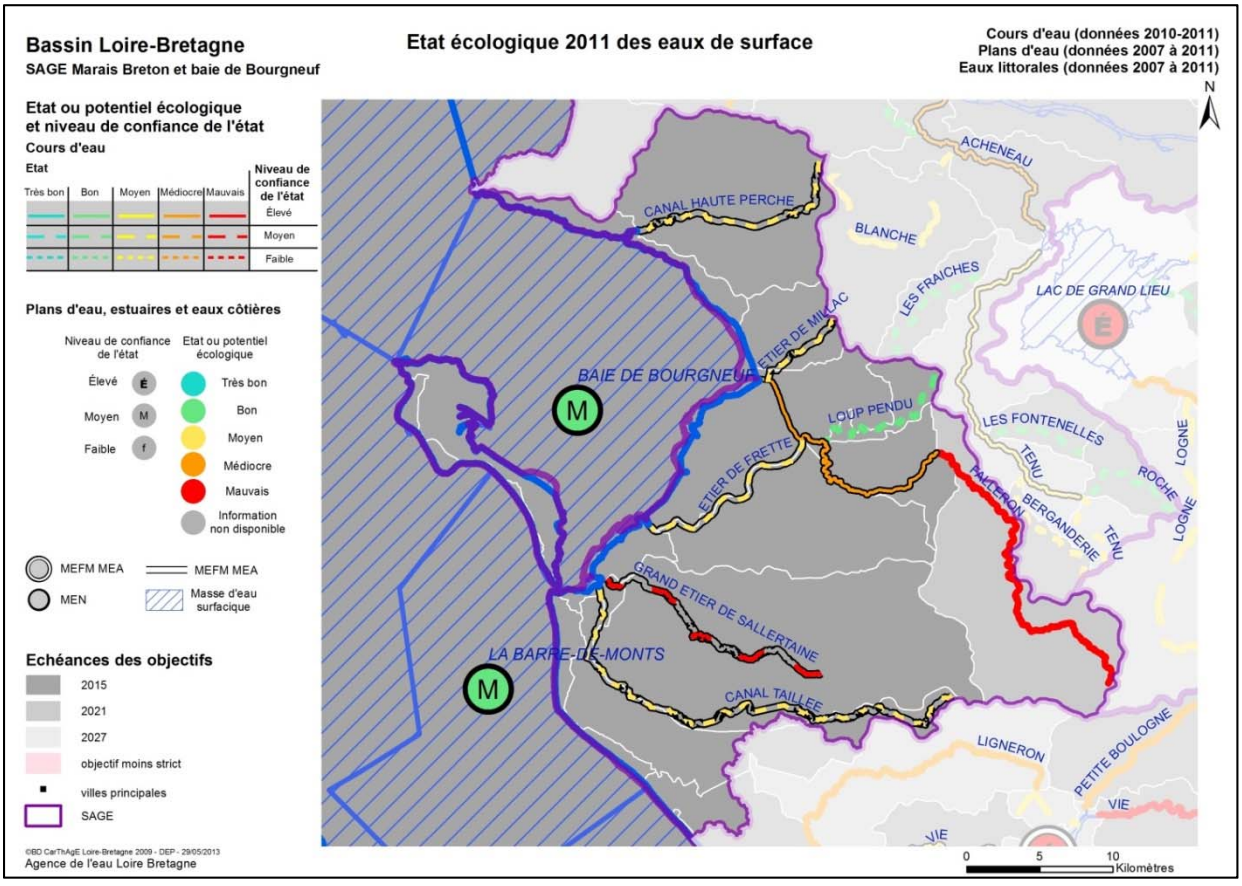

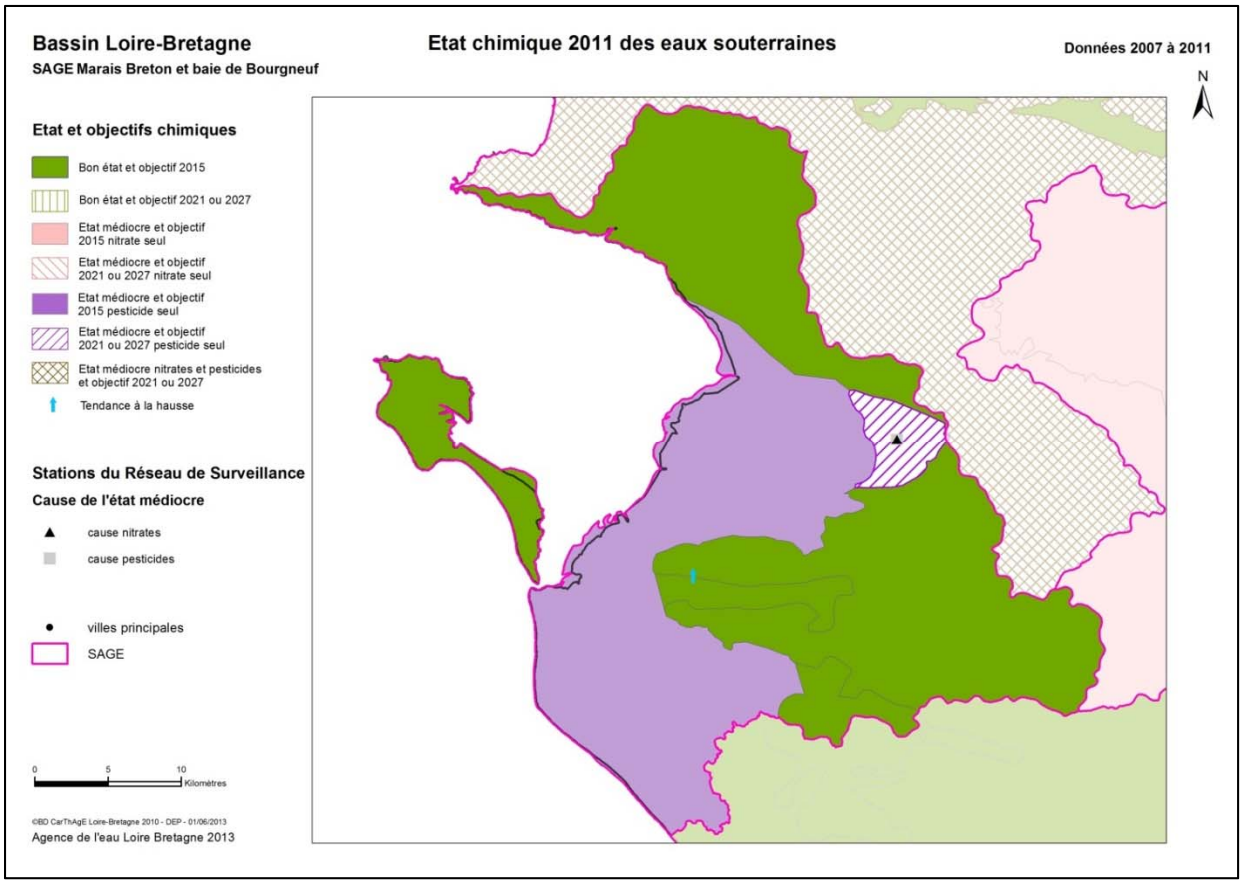

- **Dates essentielles**

- Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE : 24/01/1996
- Dernier arrêté de composition de la CLE : 22/07/2014
- Arrêté d'approbation du premier SAGE : 19/07/2004
- Décision de mise en révision du SAGE : 13/03/2009
- Adoption du projet de SAGE par la CLE : 08/04/2013
- Lancement de la consultation (31/05/2013) et de l'enquête publique (21/10/2013)
- Adoption finale du SAGE par la CLE : 3/02/2014
- Approbation du SAGE révisé par arrêté interpréfectoral : 16/05/2014

- **Enjeux du SAGE**

- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (eau douce et eau salée souterraine)
- Prévenir le risque inondation et submersion marine
- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver et améliorer la qualité des milieux
- Améliorer la cohérence et l'organisation des actions

- **Composition de la CLE**

La Commission Locale de l'Eau est composée de 61 membres, répartis parmi les 3 collèges de la manière suivante :

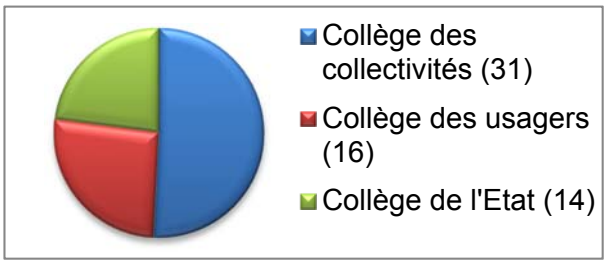

- **Organisation**

L'Association pour le Développement du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf est la structure porteuse du SAGE. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des travaux pilotés par la CLE.

Pour l'année 2014, 2,86 ETP ont été consacrés à l'animation du pôle Eau de l'ADBVBB. Ils comprennent l'animation des travaux de la Commission Locale de l'Eau, la coordination des contrats, le suivi et l'évaluation du SAGE et des contrats, l'animation de l'Observatoire de l'eau, l'assistance technique aux collectivités (notamment sur les zones humides) et le secrétariat. A noter également le travail d'une stagiaire durant 6 mois.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

L'année 2014 a été marquée par des élections municipales qui ont engendré un nombre important de modifications dans la composition de la CLE : 12 nouveaux membres ont été intégrés à la CLE (dont 11 en lien avec les élections municipales).

2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 3 février 2014

Cette réunion a rassemblé 27 membres de la CLE : 14/31 pour le 1er collège, 7/16 pour le 2ème collège et 6/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation des modifications du projet de SAGE proposées suite à la consultation et à l'enquête publique**

  Les membres de la CLE avaient reçu, avant la réunion, les documents du SAGE dans lesquels les modifications proposées à l'issue de la consultation et de l'enquête publique étaient mises en évidence.

  Toutes ces propositions de modification ont été rappelées et présentées en séance.

- **Vote final du projet de SAGE**

  Après discussion sur ces propositions de modification, le projet de SAGE est adopté (Vote à main levée : 42 voix « pour » – 0 voix « contre » – 2 abstentions).

- **Présentation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2013**

  Les grandes lignes du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2013 ont été présentées en séance. La nouvelle structure du document a été exposée et les éléments contenus dans chaque chapitre ont été brièvement rappelés.

2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 20 octobre 2014

Cette réunion a rassemblé 24 membres de la CLE : 15/31 pour le 1er collège, 5/16 pour le 2ème collège et 4/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation de la nouvelle CLE, rappel concernant son fonctionnement et élections**

En introduction de la réunion, les 12 nouveaux membres de la CLE ont été cités et le rôle de la CLE, du Bureau de la CLE et des différentes commissions a été rappelé.

L'élection du Président et du Vice-Président de la CLE a ensuite eu lieu. M. GUERINEAU, maire de Saint Gervais, Président de la Communauté de Communes du Pays du Gois et 1er Vice-Président de Vendée Eau, a été réélu Président de la CLE.

M. BOCQUET, maire de Vue et Vice-Président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire a été élu Vice-Président de la CLE.

Enfin, une nouvelle composition pour le Bureau de la CLE a été validée (notamment pour remplacer les personnes qui ne font plus partie de la CLE).

- **Présentation des grandes lignes du SAGE approuvé en mai 2014 et définition des orientations pour 2015**

En préambule de cette partie, des rappels ont été effectués au sujet de l'objet d'un SAGE, sa composition, le territoire concerné par le SAGE marais breton/baie de Bourgneuf et l'historique du document. Concernant les orientations pour l'année 2015, deux actions sont d'ores et déjà actées :

- la réalisation d'une étude visant à identifier les sources de pollution bactériologique des sites conchylicoles,
- l'organisation d'une journée de retour d'expériences destinée aux collectivités concernant les techniques alternatives de désherbage.

Les personnes présentes ont une fois de plus manifesté leurs inquiétudes quant à la prolifération de la jussie.

- **Avancement de l'élaboration des contrats de mise en œuvre du SAGE**

La méthode employée pour la construction des futurs contrats a été rappelée (appel à projets, rencontres de porteurs de projets, discussions avec les financeurs, …). Puis suite à l'analyse des projets déposés au regard de leur éligibilité aux aides des financeurs, de leur contribution à l'atteinte des objectifs du SAGE, et des résultats de l'Observatoire de l'eau, quatre axes de travail ont été identifiés :

1) Amélioration de la qualité bactériologique de l'eau de la baie de Bourgneuf
2) Amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant pour les paramètres « phosphore » et « phytosanitaires »
3) Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
4) Animation et évaluation des contrats

2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de 19 membres : 9 pour le 1er collège, 5 pour le 2ème collège et 5 pour le 3ème collège. La dernière modification de sa composition date du 20 octobre 2014.

Compte tenu de la tenue des élections municipales, du renouvellement de la CLE et de la nécessité de désigner de nouveaux membres pour le Bureau de la CLE, ce dernier ne s'est pas réuni en 2014.

2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE :

« Le Bureau de la CLE examine la compatibilité avec le SAGE des dossiers pour lesquels la CLE est consultée au titre de la loi sur l'eau et formule les avis (dans un délai de 45 jours à compter de la transmission du dossier). A titre exceptionnel, lorsqu'il n'est pas possible de réunir un Bureau dans le délai de 45 jours et que le dossier pour lequel la CLE est consultée suscite peu de remarques, le Président peut rendre un avis au nom de la CLE. »

➢ Avis sur les projets de contrats (contrats de l'Agence de l'Eau ou autres) :

Aucun avis sur des projets de contrats n'a été rendu par la CLE en 2014.

➢ Avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau :

4 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été transmis à la CLE pour avis en 2014 :

- **Création d'une liaison optique entre Saint Jean de Monts et l'île d'Yeu**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 4.1.2.0 *(travaux en contact avec le milieu marin)*
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : favorable

- **Stabilisation du trait de côte – aménagement des Eloux**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 4.1.2.0 *(travaux en contact avec le milieu marin)*
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : favorable

- **Travaux de renforcement et de rehausse des digues de la Barre de Monts**

* Rubriques de la nomenclature soumises à autorisation : 3.2.6.0 *(digues)*, 3.3.1.0 *(destruction de zone humide)*, 4.1.2.0 *(travaux en contact avec le milieu marin)*
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : favorable, avec recommandations

Les recommandations portent notamment sur la nécessité de prendre des précautions afin de limiter les risques de contamination bactériologique des eaux littorales en cas de pâturage par des ovins dans le cadre du plan de gestion du site qui sera mis en place.

- **Renouvellement de l'arrêté d'autorisation de la station d'épuration de la Casie à Barbâtre**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.1.0 *(stations d'épuration)*
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : favorable, sous réserve

En l'état actuel, la station d'épuration n'a pas une performance suffisante pour le traitement du phosphore au regard des exigences du SDAGE et du SAGE. La réserve portait donc sur ce point.

En plus des dossiers soumis à autorisation, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis ou émettre des observations sur deux dossiers soumis à déclaration :

- **Régularisation de 6 forages existants et création de 3 forages sur le polder du Dain, partie Nord (pont n°5)**

* Rubriques de la nomenclature soumises à déclaration : 1.1.1.0 *(forage)*, 1.1.2.0 *(prélèvement)*
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : favorable

- **Extension du lotissement « le Clos du Bourg III » sur la commune du Perrier**

* Rubrique de la nomenclature soumise à déclaration : 3.3.1.0 *(destruction de zone humide)*
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : pas d'avis, seulement émission d'observations (comme demandé)

La principale observation émise concernait l'absence d'étude d'un scénario alternatif permettant de réduire l'impact sur les zones humides. Des recommandations ont également été émises concernant la réalisation des travaux de mesures compensatoires (période de réalisation, accompagnement par une personne compétente, pérennité des mesures compensatoires). Toutes ces recommandations ont été émises afin d'être en cohérence avec l'avis rendu par le Bureau de la CLE quelques mois plus tôt (en 2013), sur un dossier qui présentait les mêmes caractéristiques.

- Dossiers transmis à la CLE pour information :

Différents types de documents sont transmis à la CLE pour information : des dossiers complets, des récépissés de déclaration seuls ou des arrêtés complétant des autorisations.

13 documents ont été reçus sur la partie Loire-Atlantique (13 récépissés de déclaration) et 26 sur la partie Vendée (19 dossiers complets, 6 récépissés de déclaration, 1 arrêté complétant une autorisation).

- Bilan concernant les dossiers loi sur l'eau reçus :

En 2014, ce sont 45 dossiers loi sur l'eau, récépissés de déclaration ou arrêtés complétant des autorisations qui ont été transmis à la CLE (32 en Vendée et 13 en Loire-Atlantique).

Les principales rubriques rencontrées dans ces dossiers sont la rubrique « rejet d'eau pluviale » (2.1.5.0), « destruction de zone humide » (3.3.1.0) et « création de plans d'eau (3.2.3.0).

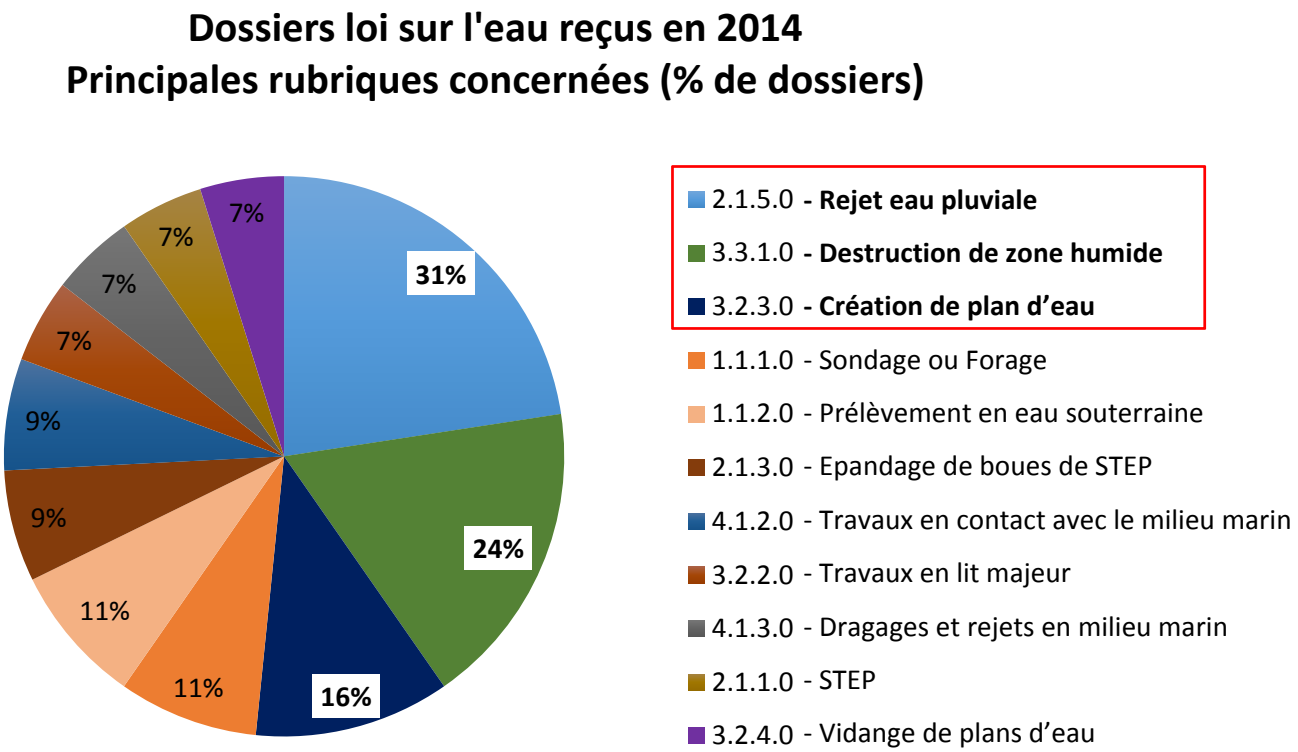

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies

3.1 Comité technique de l'observatoire local de l'eau (24 juin 2014)

Le comité technique de l'Observatoire local de l'eau s'est réuni le 24 juin 2014 à Bourgneuf en Retz afin de présenter les résultats de l'année 2013. 21 personnes ont participé à ce comité. On note en 2014 une forte participation des différents acteurs à ce comité technique contrairement à l'année précédente.

On notera la satisfaction des participants à l'égard de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf et un réel besoin des acteurs d'échanger sur ce sujet et de s'associer pour être plus efficient (calage sur les dates de prélèvements, échange et bancarisation des différentes données existantes).

Parmi les questions débattues on notera que la communauté de communes de Noirmoutier souhaite qu'un point physico-chimique soit installé sur l'étier du Moulin et celles de l'Agence de l'Eau sur le renouvellement des analyses sur les points qualifiés de « mauvais » au regard des résultats physico-chimiques.

3.2 Commission Eaux Salées Souterraines (2 octobre 2014)

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Général de la Vendée sur la nappe d'eau salée de Noirmoutier**

Suivi piézométrique : la situation piézométrique est semblable à celle des années précédentes, c'est-à-dire qu'on compte encore de nombreux jours de dépassement de la cote d'alerte (59 jours).

L'incompréhension demeure au sujet de ce phénomène et pour cette raison, une étude pourrait être engagée l'année prochaine par le Conseil Général de la Vendée ou par un autre partenaire, pour tenter de comprendre.

Suivi qualitatif : la composition de l'eau reste stable. Aucun problème majeur n'a été signalé mais sachant que seuls cinq prélèvements par an sont réalisés.

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Général de la Vendée sur la nappe d'eau salée du marais breton et simulations prospectives**

Suivi piézométrique : le niveau moyen annuel de la nappe est en légère hausse sur les piézomètres de la ligne intérieure et en légère baisse sur les piézomètres de la ligne côtière

Suivi qualitatif : aucune évolution de la qualité de l'eau n'est constatée, mais sachant que seuls trois prélèvements par an sont réalisés.

Estimation des prélèvements : les volumes prélevés en 2013 étaient de 1,8 millions m^3 (+ 50 000 m^3 par rapport à 2012) : ≈ 750 000 m^3 sur la partie Nord, ≈ 140 000 m^3 au centre et 936 000 m^3 au sud. Concernant les évolutions prévisibles pour 2014-2015, 5 nouveaux projets seraient envisagés représentant au total un prélèvement supplémentaire de 400 000 m^3 par an.

Simulations prospectives – piézométrie et échanges avec l'océan : une nouvelle simulation de l'impact des prélèvements sur les échanges entre la nappe et l'océan a été réalisée en réutilisant le même modèle qu'en 2010 et en actualisant seulement les données relatives aux prélèvements prévisionnels pour 2015, en fonction des dernières estimations.

La simulation des échanges avec la frange océanique montre que sur le polder nord, l'apport océanique est de l'ordre de 10-20% (contre 10-15% en 2010) et sur une durée plus longue, tandis que sur le polder sud, les échanges sont de l'ordre de 5-10% (contre < 5% en 2010).

Les apports de l'océan vers la nappe vont donc être plus importants à l'avenir mais il n'est pas possible de dire si cela va avoir un impact sur la qualité de l'eau de la nappe.

- **Présentation du projet LEAUPOLD de l'Ifremer**

Le projet LEAUPOLD (« étude préalable au suivi de la qualité de l'eau sur le Polder de Bouin ») a pour origine les problèmes ponctuels observés sur le développement des larves d'huîtres et la culture du phytoplancton rencontrés depuis 2008.

Un bilan des connaissances existantes va être réalisé dans un premier temps et à l'issue de cette première étape, l'intérêt de mettre en œuvre un suivi de la qualité de l'eau sur le polder du Dain sera évalué.

3.3 Commission Assainissement Non Collectif (4 décembre 2014)

La Commission Assainissement Non collectif regroupe tous les Services Publics d'Assainissement Non collectif (SPANC) inclus en tout ou partie dans le périmètre du SAGE ainsi que les deux Conseils Généraux et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Elle s'était réunie une première fois en 2011 afin de faire un état des lieux de la situation sur le territoire. En raison de deux sujets d'actualité, il a été décidé de réunir à nouveau cette commission : lancement d'un programme de réhabilitation d'installations ANC non conformes sur 3 SPANC et approbation d'une nouvelle version du SAGE.

1. Point sur la situation de l'ANC sur le territoire du SAGE : tour de table et discussions
Après un bref rappel du contexte et des objectifs de la commission, chaque SPANC représenté lors de la réunion a présenté la situation sur son territoire.

Il en ressort des situations variées en termes de densité d'installations ANC, de mode de gestion (régie, DSP), d'avancement des diagnostics ou de périodicité des contrôles de bon fonctionnement. En revanche, parmi les SPANC représentés à la réunion, tous disposaient ou allaient bientôt disposer (en direct, ou via un prestataire) d'informations géolocalisées concernant les installations ANC de leur territoire.

2. Présentation d'un exemple de programme d'aide à la réhabilitation

Le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton, mis à disposition des SPANC de 3 communautés de communes (Pays de Challans, Pays du Gois et Océan Marais de Monts), a présenté le programme d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conformes sur les communes rurales, qu'il porte en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

Cette présentation a suscité beaucoup d'intérêt parmi les SPANC présents.

3. Initiation de la réflexion visant à définir des « secteurs prioritaires » pour la réhabilitation des installations ANC à l'échelle du SAGE

La disposition n°26 du SAGE marais breton/baie de Bourgneuf prévoit que « la commission « assainissement non collectif » du SAGE (Commission ANC) identifie les secteurs prioritaires pour la réhabilitation des dispositifs non conformes ».

Des pistes de réflexion ont été proposées en réunion pour définir des critères pour la délimitation de ces zones mais elles doivent être affinées. Deux aspects de la qualité de l'eau seraient à prendre en compte : la bactériologie en zone littorale, les macropolluants dans les cours d'eau et les canaux.

3.4 Détermination des causes d'assèchements des cours d'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

Devant le constat unanime de la multiplication des conditions d'écoulement extrêmes des cours d'eau, l'ADBVBB a souhaité étudier les causes possibles des assecs observés. En effet, ce travail s'inscrit dans le prolongement des observations de terrain réalisées par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire (SAH). Depuis 2012 à l'initiative de l'ADBVBB.
Pour ce faire, une étudiante en master II hydrogéologie, hydropédologie de l'Université de Rennes 1 a été recrutée d'avril à octobre 2014.

L'objectif de cette étude est d'identifier la part dans les assèchements sévères et précoces liée à une pression anthropique trop forte et/ou à des conditions naturelles défavorables. Deux sous bassins versants de la baie de Bourgneuf équipés d'une station débitmétrique ont été choisis dans le cadre de ce travail. Il s'agit du Falleron en amont de Saint Etienne de Mer Morte et de Fréligné ainsi que du ruisseau du Pont Habert en amont de Juchepie.

Concernant les facteurs « naturels », l'étude a montré une évolution des conditions hydro-climatiques depuis 1973 marquées par 2 sous périodes, 1973-1995 et 1996-2013. Depuis la deuxième sous période (1996-2013) une augmentation des températures moyennes annuelles -désormais supérieures à 12,6°- et une diminution de 73,4 mm des précipitations annuelles ont été enregistrées. Cela se traduit concrètement par des températures moyennes estivales plus chaudes (> 20°c en août) et hivernales plus douces (≥ 7,1°c), des précipitations plus faibles en moyenne 7 mois de l'année (-89 mm) sauf en août et novembre (+15,6 mm). Ces évolutions ont pour conséquence un allongement de la période d'étiage.

Les ressources hydrogéologiques sont absentes ou quasi absentes en amont des stations de mesure des débits. Le bilan hydrique est globalement négatif, sauf en 1994 et 1999.

Concernant les causes anthropiques possibles des modifications des conditions d'écoulement, on notera la présence des prélèvements mais surtout celles des plans d'eau et de l'évaporation induite ainsi que des travaux hydrauliques.

Les prélèvements, essentiellement agricoles, représentent entre 187 700 et 453 200 m^3 /an soit de 11 à 26 l/s pour les 2 bassins versants (de 7 à 16l/s pour le ruisseau du Pont Habert). Les plans d'eau installés au fil de l'eau ou à proximité d'un cours d'eau totalisent une surface de 620 ha pour les 2 sous bassins versants ce qui représente une évaporation potentielle de 310 l/s (0,5 l/s/ha étant une donnée moyenne de l'évaporation) soit 9 776 160 m^3/an.

Les travaux hydrauliques de type recalibrage ou reprofilage qui ont touché les cours d'eau représentent de 25 à 68 % des linéaires prospectés. Ces aménagements ont eu entre autres comme conséquences une diminution du linéaire de cours d'eau et un abaissement du fond du lit des ruisseaux et des nappes d'accompagnement ou zones humides riveraines. Cette situation a pour effet, une diminution de la capacité de stockage et de restitution de l'eau à l'échelle des bassins versants. Il n'a pas été possible d'estimer la perte de stockage induite mais à certains endroits, l'abaissement du fond des cours d'eau atteint environ 1,5 m et touche plus d'une centaine de kilomètres de cours d'eau.

La pression anthropique s'exerce aussi au travers d'une augmentation importante de la population à l'échelle des sous bassins étudiés. En effet, depuis 1968, on estime une augmentation de 36 à 55 habitants /km^2 pour le ruisseau du Falleron et de 61 à 109 habitants /km^2 pour le ruisseau du Pont Habert avec, au final, l'imperméabilisation de terres agricoles ou non exploitées. De plus, cette pression démographique implique des rejets d'eaux usées dans le milieu qui viennent perturber la qualité et la quantité d'eau. Les rejets des stations d'épuration (assainissement collectif uniquement) représentent 15,4 l/s à l'échelle des bassins versants dont 12 l/s en amont de Saint Etienne de Mer Morte.

En conclusion on peut penser que les étiages sévères sont liés à l'absence de ressource profonde en eau et à des conditions hydro-climatiques défavorables (et encore plus défavorables depuis 1996) mais que l'essentiel revient aux pressions anthropiques exercées sur le milieu notamment au travers des aménagements hydrauliques du territoire. Ces aménagements sont généralement antérieurs à l'installation des stations de mesure des débits.

3.5 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides

Les communes de la Garnache et de Paulx ont sollicité l'ADBVBB en 2014 pour les aider dans l'évaluation de l'impact porté à des zones humides par certains de leurs projets et identifier le cas échéant des mesures compensatoires possibles.

L'objectif de cet accompagnement est de travailler en amont des projets pour faciliter la compréhension des enjeux liés à la préservation des zones humides et éviter autant que possible l'impact sur ces milieux.

A noter que la commune de Pornic a sollicité l'ADBVBB pour participer à un comité de pilotage dont l'objectif est un peu le même, avec en plus une vision globale à l'échelle de la commune.

3.6 Participation à d'autres actions, réunions …

L'animatrice du SAGE a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- comité de pilotage du Plan de Prévention des Risques Littoraux de l'île de Noirmoutier (9/01),
- atelier technique départemental Vendée « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (16/01),
- journée régionale « Reconquête de la qualité de l'eau » (21/01),
- réunion captage Grenelle Machecoul (7/02),
- réunions relatives aux MAE 2015 à enjeu eau (14/02, 25/06),
- réunions du comité technique territorial « Loire aval et côtiers vendéens » (20/03, 17/12),
- réunion relative à l'élaboration du Programme de Mesures 2016-2021 (24/03),
- comité de pilotage du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la baie de Bourgneuf - Vendée (22/04),
- élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Grand'Landes (25/04),
- révision du Plan d'Occupation des Sols de Bourgneuf-en-Retz (5/06),
- réunions relatives à la reconquête de la qualité des eaux conchylicoles (26/06, 22/09, 6/10, 16/10, 18/11),
- séminaire « indicateurs en zones humides » (01/07),
- comité de suivi des dragages des ports de pêche et de plaisance de l'Herbaudière (04/07),
- comité de pilotage de l'étude prospective de l'évolution des activités agricoles sur l'île de Noirmoutier (18/07),
- formation à l'utilisation du logiciel Aquatic, pour la valorisation des données de l'observatoire de l'eau (15/10),
- comité de pilotage de l'étude Ifremer « LEAUPOLD » (30/10),

- réunion de lancement de l'étude bilan de la CREZH de l'île de Noirmoutier (18/11),
- réunion concernant les travaux d'assainissement de Bois-de-Céné (19/11),
- réunion des animateurs de SAGE de Vendée (2/12),
- comité de pilotage du PAPI de l'île de Noirmoutier (4/12),
- comité de pilotage des sites Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » (8/12),
- réunion régionale des animateurs de SAGE (17/12).

En plus des réunions réalisées dans le cadre du SAGE et avec les porteurs de projet d'actions inscrites dans les contrats, l'animateur « contrats » a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- réunion de la « commission eau » Communauté de communes de Pornic
- réunion sur la continuité sur le Falleron (10/02, 18/09),
- réunion du comité de pilotage CTMA du Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (12/02),
- réunion du comité de pilotage CTMA du Syndicat Mixte des Marais de l'île de Noirmoutier (06/03),
- réunion règlement d'eau (25/03),
- réunion point avancement du CTMA Syndicat d'Aménagement Hydraulique (26/05, 05/06),
- Assemblée Générale Maison Régionale du Pays de Retz (16/06),
- réunion du comité technique de l'Observatoire de l'eau (24/06),
- réunion relative à une expérimentation sur le matériel d'arrachage de la jussie du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (03/07),
- réunion du comité de pilotage du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et Jaunay (23/10),
- sortie de terrain élus/exploitants agricoles bassin de Pénerf (18/11),
- réunion du comité technique CTMA du Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (27/11).
- …

4. Mise en œuvre du SAGE

4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE

La version révisée du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 mai 2014. Quelques dispositions ont commencé à avancer dès cette année.

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine			
ESS1. Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation			
Dispo.1	Suivre les ressources en eau salée souterraine	/	En 2014, le Conseil Général de la Vendée a bien poursuivi le suivi
Dispo.2, Articles 1 et 2	Modalités particulières applicables aux prélèvements en eau salée souterraine sur le polder du Dain et sur l'île de Noirmoutier	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
Dispo.3	Suivre les prélèvements dans les ressources en eau salée souterraine	/	En 2014, le Conseil Général de la Vendée a bien poursuivi le suivi
ESS2. Préserver les ressources en eau salée souterraine			
Dispo.4	Sensibiliser aux risques de contamination des nappes d'eau salée souterraine par les eaux superficielles	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.5	Prendre en compte le volume prélevable dans la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
GESTION QUANTITATIVE - eau douce superficielle et souterraine			
ED1. Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages			
Dispo.6, Article 3	Ne pas augmenter les volumes prélevés pour les usages autres que l'alimentation en eau potable dans l'aire d'alimentation des captages de Machecoul	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
Dispo.7, Article 4	Préserver la nappe d'eau potable de la Vérie	Avril 2016 Avril 2018	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur* Délai fixés pour la définition de cotes d'alerte sur 2 piézomètres
Dispo.8	Favoriser la mise en place de techniques d'irrigation économes en eau pour les exploitations agricoles et les collectivités	/	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
ED2. Développer les économies d'eau potable			
Dispo.9	Encourager l'utilisation de ressources autres que l'eau potable pour les différents usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.10	Maîtriser les consommations d'eau potable par les collectivités	/	Réalisation d'audit des consommations par une dizaine de communes
Dispo.11	Encourager les économies d'eau potable dans les établissements privés	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.12	Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.13	Suivre les volumes d'eau potable consommés sur le territoire	/	Fait tous les ans via le tableau de bord du SAGE
ED3. Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu			
Dispo.14	Définir des seuils d'alerte et de coupure pour les prélèvements en eau superficielle et souterraine	2016	Non réalisé pour le moment
Dispo.15	Limiter l'impact des plans d'eau existants	/	Pas d'actions connues
INONDATIONS ET SUBMERSIONS MARINES			
IS1. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation et par submersion marine			
Dispo.16	Mutualiser les documents existants et améliorer l'information du public et des acteurs locaux	A partir de 2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.17	Développer et entretenir les repères de crues	A partir de 2015	Pas d'actions connues
IS2. Prévenir le risque inondation			
Dispo.18	Préserver et aménager les zones d'expansion des crues (PLU, ...)	2017	**Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017**
IS3. Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant			
Dispo.19	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.20	Caractériser, inventorier, et préserver les fonctions hydrauliques du bocage	2016 : cahier des charges	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Nutriments et bilan en oxygène			
QE-NO1. Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul			

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.21	Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche " captage prioritaire Grenelle " pour la nappe de Machecoul	2017	Non réalisé pour le moment
QE-NO2. Limiter l'impact des assainissements collectifs			
Dispo.22	Engager une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.23	Suivre les débits journaliers en entrée des STEP>1000 EH	/	Pas d'actions connues
Dispo.24	Conforter les performances épuratoires des stations d'épuration	/	*Principes à appliquer*
Dispo.25	Optimiser la gestion des boues des stations d'épuration	/	*Principes à appliquer*
QE-NO3. Limiter l'impact des assainissements non collectifs			
Dispo.26	Identifier des secteurs prioritaires de réhabilitation	2016	Travail initié fin 2014 par la commission dédiée
Dispo.27	Réhabiliter les dispositifs situés en secteur prioritaire de réhabilitation	A partir de 2017	Des actions de réhabilitation sont en cours
QE-NO4. Réduire les apports agricoles			
Dispo.28	Elaborer des guides de bonnes pratiques	2016	Non réalisé pour le moment
Dispo.29	Améliorer les pratiques agricoles par du conseil et de l'accompagnement à destination des professionnels agricoles	/	Pas d'actions connues
QE-NO6. Réduire les flux de nitrates vers le littoral			
Dispo.30	Ajuster les objectifs de réduction des flux de nitrates en fonction de l'évolution des connaissances	2015	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires			
QE-P1. Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires et l'état des masses d'eaux à l'échelle du bassin versant			
Dispo.31	Améliorer la connaissance des usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.32	Observer l'évolution des pratiques du maraichage	/	Non réalisé pour le moment
QE-P2. Limiter les usages non agricoles			
Dispo.33	Améliorer les pratiques de désherbage des espaces publics	2017	En cours
Dispo.34	Elaborer une charte « phytosanitaires » avec les jardineries/paysagistes	2017	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.35	Engager des actions de sensibilisation et de communication tout public	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Bactériologie/micropolluants			
QE-BM1. Améliorer la connaissance			
Dispo.36	Réaliser des profils de vulnérabilité des sites conchylicoles	2016	Une étude va être lancée par la structure porteuse du SAGE en 2015.
Dispo.37	Collecter et diffuser la connaissance sur les substances médicamenteuses et les perturbateurs endocriniens	/	Non réalisé pour le moment
QE-BM3. Gestion des pollutions portuaires et équipements du littoral			
Dispo.38	Inciter à l'utilisation des équipements destinés à la plaisance	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.39	Inciter à l'utilisation des équipements de récupération des eaux usées destinés aux véhicules routiers	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.40	Veiller à la mise en place des plans de gestion des dragages des ports	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Suivi			
Dispo.41	Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines sur le bassin versant	/	Réalisé
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau			
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau			
Dispo.42	Mettre à jour la connaissance sur l'hydromorphologie des cours d'eau et notamment sur les obstacles à la continuité écologique	2017	Non réalisé pour le moment
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau			
Dispo.43	Fixer un objectif de réduction du taux d'étagement et mettre en œuvre un programme d'actions associé	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.44	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	2016	Grille d'analyse multicritères non réalisée pour le moment
Dispo.45	Restaurer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	/	Des actions sont réalisées
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides			

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QM-ZH.1 – Préserver et gérer les zones humides (hors marais)			
Dispo.46	Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme	2017	**Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017**
Dispo.47	Préserver et restaurer les zones humides agricoles	/	Une MAE « zones humides » a été testée en 2013 sur certains secteurs du bassin versant mais n'a pas pu être reconduite en 2014 faute de moyens. *A étudier en 2015.*
Dispo.48	Gérer, restaurer et valoriser les zones humides dans le cadre des contrats opérationnels	/	Plusieurs contrats opérationnels sur les zones humides sont actuellement en cours ou en élaboration (CTMA).
QM-ZH.2 - Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides			
Dispo.49	Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides et principes de compensation	/	*Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur*
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides			
Dispo.50	Sensibiliser les collectivités	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant			
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant			
Dispo.51	Identifier et caractériser les têtes de bassin versant	2015 : cahier des charges 2016-2017 : expérimentation	Non réalisé pour le moment
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant			
Dispo.52	Gérer les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.53	Préserver les cours d'eau de tête de bassin versant dans les documents d'urbanisme	/	Non réalisé pour le moment
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant			
Dispo.54	Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétrolittoraux			
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux			
Dispo.55	Constituer un groupe de travail « marais rétro-littoraux »	2016	Non réalisé pour le moment
QM-M.2 – Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux			
Dispo.56	Réaliser une délimitation des marais rétro-littoraux et identifier les entités hydrauliques cohérentes	2015	La délimitation des marais rétro-littoraux a été réalisée lors des inventaires de zones humides. Les entités hydrauliques cohérentes ne sont pas encore déterminées
Dispo.57	Identifier les chefs de file pour la gestion des marais	2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.58	Réaliser des plans de gestion durable	2017 : élaboration A partir de 2018 : mise en œuvre	Non réalisé pour le moment
QM-M.3- Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau			
Dispo.59	Entretenir le réseau hydraulique	/	*Principes à appliquer*
Dispo.60	Mettre en place des règlements d'eau	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.61	Régulariser les plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans les marais au regard de la loi sur l'eau	2016	Pas d'actions connues
Dispo.62, Article 5	Encadrer les modalités de remplissage et de remise à niveau des plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans le marais réalimenté par l'eau de la Loire	/	*Principes à appliquer*
Dispo.63	Mieux connaître les prélèvements destinés à la chasse pour mieux les gérer	2016 : identification des volumes 2017 : protocole	Action initiée par la fédération de chasse du côté Vendée
QM-M.4- Restaurer la continuité écologique des canaux du marais			
Dispo.64	Restaurer la continuité écologique des canaux	/	Une action a été menée sur le Falleron amont (peut-être d'autres ailleurs ?)
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives			
Dispo.65	Suivre la colonisation des milieux aquatiques par les espèces invasives	/	Pas d'actualisation des informations
Dispo.66	Programmer, coordonner et renforcer la lutte contre le développement des espèces invasives	/	Pas d'actions de « renforcement » connues. Expérimentation de nouveaux moyens mécaniques pour la lutte contre la jussie.

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.67	Mener des actions expérimentales de lutte contre les espèces invasives	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.68	Communiquer et sensibiliser	/	Pas d'actions supplémentaires réalisées pour le moment
Dispo.69	Limiter l'introduction de nouvelles espèces invasives	/	*Principes à appliquer* Elaboration d'une charte jardineries, paysagistes, pépiniéristes : pourrait s'appuyer sur un travail réalisé dans la cadre de l'animation des sites Natura 2000
QM-M.6 – Préserver et gérer les parcelles de marais			
Dispo.70	Préserver les zones de marais dans les documents d'urbanisme	2017	**Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017**
Dispo.71	Préserver les zones de marais par une mise en valeur agricole, aquacole et salicole adaptée	/	Pas de soutien financier supplémentaire pour le moment
COHERENCE ET ORGANISATION			
CO.1 - Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.72	Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE	/	Rôle rempli par l'ADBVBB
Dispo.73	Organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2017	Non réalisé pour le moment – Réflexion à mener en lien avec la GEMAPI
Dispo.74	Rôle et missions des maîtres d'ouvrage locaux	/	*Principes à appliquer*
Dispo.75	Coordination des aides	/	*Principes à appliquer*
Dispo.76	Coordination des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	/	*Principes à appliquer*
CO.2 - Suivre la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.77	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE	/	Le tableau de bord a été renseigné en 2014
Dispo.78	Veiller à la mise en œuvre du SAGE	/	*Principes à appliquer*
CO.3 - Animer, communiquer et sensibiliser			
Dispo.79	Poursuivre la concertation	/	En 2014, la commission « eau salée souterraine », la commission « assainissement non collectif » et le comité technique de l'observatoire de l'eau se sont réunis
Dispo.80	Renforcer la communication et l'éducation	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.81	Renforcer la sensibilisation	/	Pas d'actions conduites en 2014

4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2015

Sur le territoire du SAGE, on compte au total 8 masses d'eau « cours d'eau » et 5 masses d'eau « souterraines ».

Parmi les 8 masses d'eau « cours d'eau », 6 ne sont pas en bon état alors qu'elles ont un objectif de bon état ou de bon potentiel fixé à 2015. Concernant les deux autres, l'évaluation de l'Agence de l'Eau conduit à l'estimation du Loup Pendu en bon état (FRGR 2078) et le Falleron amont (FRGR0562a) quant à lui est en mauvais état mais avec un objectif d'atteinte du bon état fixé à 2021.

Parmi les 5 masses d'eau souterraines, seule une est en état moins que bon avec un objectif de bon état pour 2015 (bassin tertiaire captif du Marais Breton - FRG017). La masse d'eau correspondant à la nappe de Machecoul (FRG117) est en mauvais état avec un objectif d'atteinte du bon état fixé à 2027. Les 3 autres masses d'eau souterraines sont en bon état.

	Objectif			**Etat en 2011**		**Actions**
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat écologique**	**Etat chimique**	**Etat global**	**Etat écologique 2011**	**Etat chimique 2011**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
Masses d'eau "cours d'eau"						
Le Falleron – aval **(FRGR0562b)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Médiocre	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton nord
L'étier de Sallertaine **(FRGR2052)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Mauvais	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton sud
L'étier du Dain **(FRGR2070)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton nord
L'étier de Millac **(FRGR2105)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton nord
Le canal de Haute Perche **(FRGR2139)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf
Le canal de la Taillée **(FRGR2241)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton sud

	Objectif			Etat en 2011		Actions
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat chimique**	**Etat quantitatif**	**Etat global**	**Etat chimique 2011**	**Etat quantitatif 2011**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
Masse d'eau souterraine						
Sable et calcaire du bassin tertiaire captif du Marais Breton **(FRG017)**	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Médiocre pour les pesticides	Bon état	Pour le moment, aucune action spécifique n'a été mise en place. Le point de prélèvement qui a de mauvais résultats sur les pesticides est situé à Challans. Les molécules mises en cause sont en premier lieu un produit de dégradation de l'atrazine (atrazine déséthyl) et dans une moindre mesure, un produit de dégradation de la simazine (déisopropyl-déséthyl-atrazine). Etant donné que l'atrazine et la simazine sont des molécules dont l'utilisation en France est interdite depuis 2003, il est difficile d'identifier des actions à mettre en place pour résorber le problème.

4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE

4.3.1 Evaluation des contrats liés à la mise en œuvre du SAGE

Depuis 2007, l'ADBVBB a porté 3 contrats « eau » en partenariat avec la Région Pays de La Loire (2 Contrats Régionaux de Bassin Versant, CRBV) et un Contrat Territorial (CT) avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les derniers contrats arrivaient à échéance le 31 décembre 2013 et nécessitaient une évaluation (demandée par l'Agence de l'Eau pour le CT).

Cette évaluation a débuté en septembre 2013 et s'est clôturée en mars 2014. Elle a coûté 33 822 € TTC et a été subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

- Objectif :

Cette étude avait pour objectifs d'évaluer la pertinence des actions inscrites, la qualité de l'animation, d'analyser la gouvernance et le fonctionnement de la structure porteuse ainsi que de mesurer la plus-value des contrats.

- Les principaux enseignements

- la mise en place des contrats et de leurs subventions a été vue comme une opportunité financière de subventionner certaines actions, jugées par tous nécessaires, mais sans qu'il y ait une véritable stratégie,
- Le renouvellement de l'équipe d'animation au sein de l'ADBVBB a nécessité une période d'adaptation et de reconstruction,
- La visibilité et lisibilité des contrats restent limitées à un cercle restreint d'initiés,
- La structure porteuse est légitimée sur le territoire mais son statut associatif fait débat.

- Les pistes d'amélioration possibles

- Le développement d'une vision stratégique pour le territoire (géographie de projet, priorisation et sectorisation des actions),
- La mobilisation des acteurs au travers des commissions thématiques ou une animation élargie par des relais locaux,
- Le renforcement du rôle de l'ADBVBB par le portage d'actions fédératrices,
- Le développement d'une stratégie de communication.

4.3.2 Elaboration de nouveaux contrats sur le bassin versant

L'année 2014 a été consacrée à des réunions, des réflexions et des entretiens visant à élaborer les futurs contrats du SAGE.

Une vingtaine de réunions entre les différents porteurs de projets potentiels, les financeurs et la cellule d'animation de l'ADBVBB ont été réalisées. L'objectif de ces réunions est de faire coïncider les priorités du SAGE, les exigences des financeurs avec les possibilités des porteurs de projets. De cette 1ère phase de concertation, il en ressort les éléments suivants :

- Contrat Territorial de bassin Versant

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) souhaite que le contrat territorial (CT) prenne en compte les « pollutions diffuses » identifiées (contaminations bactériologiques, fortes concentrations de pesticides ou pollutions phosphorées) à l'échelle du bassin versant ou d'un sous bassin représentatif. Cette exigence implique l'existence d'un porteur de projet correspondant à cette échelle de travail. Or, dans l'état actuel, aucune collectivité territoriale ne dispose de ces compétences et l'ADBVBB n'a ni les moyens financiers ni les moyens humains pour porter les opérations jugées nécessaires par l'AELB.

Toutefois fin 2014 il a été décidé que l'ADBVBB porte une étude relative à l'identification des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf.

Concernant les problématiques agricoles, l'ADBVBB souhaite intégrer dans le contrat les différents organismes susceptibles de porter des actions dans ce domaine (sensibilisation, échanges et démonstration de matériel), et ce, dans les deux départements. Cela va donc nécessiter du temps pour élaborer conjointement les grandes lignes du programme.

Pour cette raison, il a donc été convenu avec l'AELB que l'ADBVBB s'inscrive en 2015 dans une démarche de « demande de pré-sélection » en vue de la mise en place d'une « opération territoriale ».

- Contrat Régional de bassin Versant

Un premier projet de 57 opérations pour un montant total d'environ 3,5 millions d'euros est à l'étude. Il s'agit notamment d'opérations « milieux », de communication et de sensibilisation ainsi que des études. Les discussions entre la structure chef de file, les porteurs de projets et le financeur sont en cours. Le calendrier prévisionnel prévoit une signature du contrat au début de l'été 2015.

A noter que le délai supplémentaire du contrat territorial implique un retard dans l'engagement de certains maîtres d'ouvrages qui sollicitent les aides de la Région et de l'Agence de l'Eau.

4.3.3 Suivi des Contrats territoriaux des milieux aquatiques du bassin versant

En tant que structure porteuse du contrat territorial, l'ADBVBB suit les contrats territoriaux des milieux aquatiques (CTMA) signés à l'échelle du bassin versant. Le chargé de mission participe aux comités techniques et de pilotages des syndicats et rappelle les orientations du SAGE en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques des marais de l'île de Noirmoutier

Ce contrat est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM). La programmation s'étale sur 5 ans à partir de 2008 et a été prolongée d'un an dans le cadre de l'avenant. L'année 2014 est une année de transition, elle est l'occasion d'établir un bilan des actions menées. L'ADBVBB participe au comité de pilotage.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton sud

Ce contrat est porté par le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB). Il couvre la période 2009-2013. Les principales actions concernent le curage des étiers prioritaires, les protections de berges, le franchissement piscicole, un secteur de gestion différenciée, une étude de renaturation, le suivi des actions et la communication. L'année 2014 est destinée à établir un bilan des actions engagées. Le SMMJB a souhaité que l'ADBVBB soit partie prenante dans l'élaboration du futur CTMA au travers sa participation à « l'équipe projet » de la rédaction du contrat.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais Breton nord + Falleron

Ce contrat est porté par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH sud Loire), il couvre la période 2012-2016. Il a été signé dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire au moment où le SAH était en pleine restructuration. Aujourd'hui le SAH réorganisé, distingue le bassin versant de la Loire de celui de la Baie de Bourgneuf. Les avenants et/ou le futur CTMA seront intégrés au SAGE du marais Breton et de la Baie de Bourgneuf.

Le SAH sollicite l'ADBVBB pour l'ensemble des actions de mise en œuvre de son CTMA et des opérations qui l'accompagnent (entretien individuel exploitants agricoles et riverains, journée de sensibilisation/information élus, accompagnement technique/ingénierie …)

4.4 Tableau de bord

Un nouveau tableau de bord a été élaboré pour le SAGE révisé, en veillant à choisir un nombre d'indicateurs plus restreint que précédemment (56) et en prenant en compte la facilité d'accès aux informations visées.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activités, la première version de ce tableau de bord est encore en cours de réalisation mais 39 indicateurs sont d'ores et déjà complétés (voir Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2014) et des cartes ont été produites (voir Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2014).

Des indicateurs de suivi communs ont été élaborés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, et notamment des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du SDAGE. Ces indicateurs seront retravaillés suite à l'approbation du SDAGE 2016-2021, et seront donc renseignés ultérieurement.

5. Actions de communication

Comme chaque année, la cellule d'animation du SAGE s'est efforcée de diffuser des informations sur le SAGE, la qualité de l'eau, les sujets d'actualité, par le biais du site Internet de la structure porteuse du SAGE et de la newsletter de l'ADBVBB.

En plus de ces actions de communication « habituelles », deux actions spécifiques ont été menées en 2014.

Réalisation d'une maquette en 3 dimensions du bassin versant

Afin de répondre à un manque d'outils de communication concernant le SAGE et la gestion de l'eau sur le territoire, une maquette du bassin versant du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été réalisée.

Cette maquette a pour objectif de servir de support pédagogique pour expliquer l'écoulement des eaux sur le bassin versant. Elle ne représente pas de manière schématique un bassin versant type mais bien les éléments réels du territoire (marais, cours d'eau, zones urbanisées, …). Le côté réaliste de la maquette devrait permettre au public de prendre conscience du sens d'écoulement des eaux sur le territoire et du lien hydrographique qui existe entre les communes. La topographie a toutefois été accentuée pour mettre en évidence la différence de relief amont-aval qui existe mais qui aurait été trop faible pour être perçue si elle avait été réalisée à la même échelle que les coordonnées x,y. Les éléments représentés à plat sont à l'échelle 1/70000ème tandis que le relief est représenté à l'échelle 1/2000ème. La maquette peut être pliée et transportée comme une mallette. Sa dimension dépliée est d'environ 80 x 90 cm. Elle a été subventionnée par l'Agence de l'Eau et la Région.

Cette maquette sera utilisée par les animateurs de la structure porteuse du SAGE comme un support (parmi d'autres) pour tenir des stands lors de manifestations. Elle pourra également être prêtée aux collectivités ou autres acteurs du territoire qui souhaiteraient l'utiliser.

Visite de terrain sur le bassin versant de la rivière de Pénerf (56)

Le 18 novembre 2014, a été organisée, en partenariat avec le SAH sud Loire, une journée d'information et de visite de terrain à destination des élus et/ou des exploitants agricoles du bassin de la Baie de Bourgneuf ou de l'estuaire de la Loire. L'objectif était de voir des actions de restauration du milieu réalisées dans un bassin versant aux enjeux proches de ceux de l'estuaire de la Loire, du marais Breton et de la Baie de Bourgneuf. C'est le bassin versant de la rivière de Pénerf qui a été choisi pour cette occasion.

Cette journée a réuni 35 personnes dont 28 élus ou exploitants. Elle a permis de juger de l'efficacité des actions menées. Elle a suscité beaucoup d'intérêt parmi les participants.

6. Suivi de la qualité des eaux

L'Observatoire de l'eau de la Baie de Bourgneuf suit 2 objectifs principaux :

- Le suivi de la qualité de l'eau du SAGE et l'évaluation des actions entreprises,
- La concentration des données sur l'eau et la prise en charge d'analyses en complément de celles réalisées par les partenaires.

Depuis 2012, le suivi de la qualité de l'eau a évolué face notamment à la dégradation des sites conchylicoles, aux remarques des partenaires techniques et financiers et à la volonté des élus.
4 grands types d'analyses sont aujourd'hui réalisés par l'ADBVBB dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau du SAGE :

- Des analyses biologiques (IBD/IPS, IBG, IPR) sur l'ensemble des sous bassins versants (cours d'eau),
- Des analyses physico chimiques en eau douce,
- Des analyses des molécules de pesticides qui complètent les analyses physico-chimiques,
- Des analyses bactériologiques dans l'eau saumâtre à salée en aval des derniers ouvrages à la mer aux principaux exutoires et dans les coquillages implantés.

On notera la mise en place d'un suivi du phytoplancton sur le Dain (point 29) depuis mars 2014.

La carte des points de suivi de l'Observatoire de l'eau de la baie de Bourgneuf (hors coquillages implantés 2014) est la suivante :

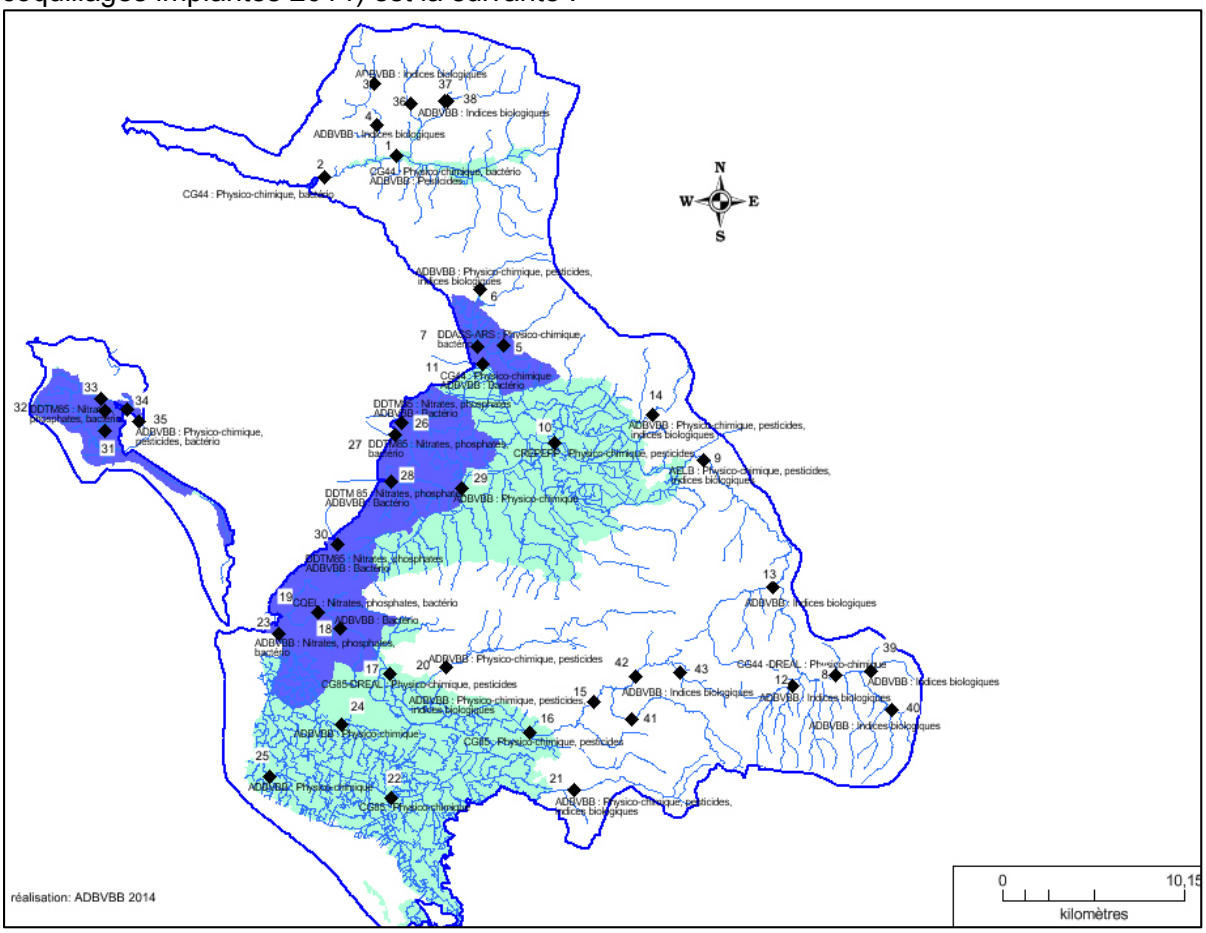

Carte des points de suivi et des paramètres de la qualité de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf depuis 2012 (hors coquillages implantés)

Les analyses biologiques de la qualité des cours d'eau laissent apparaître des résultats moyens à mauvais en raison de la disparition des espèces les plus sensibles. Toutefois certains cours d'eau situés plutôt en tête de bassin versant et plus épargnés par les pressions anthropiques présentent encore des habitats favorables (ruisseaux de la Gautrelière, du Bois Rondeau voire l'aval du ruisseau de la Garnache).

La qualité physico-chimique est impactée par divers rejets organiques qui influent sur les paramètres comme la DBO_5, le phosphore total et le carbone organique dissous (COD). La qualité « nitrate » est globalement « moyenne » (au regard du SEQ Eau) à « bonne » (au regard de la DCE) mais des « points noirs » persistent comme le Loup Pendu et le Taizan. Concernant les résultats « pesticides », ils sont présents partout où ils sont recherchés et lors de certaines mesures les concentrations dépassent 40 fois les « normes eau brute » destinée à la production d'eau potable notamment pour certains herbicides. A titre d'exemple, 47 µg/l ont été quantifiés, toutes molécules confondues, le 29 mai 2013 dans le ruisseau du Loup Pendu (l'objectif du SAGE est d'avoir une concentration inférieure à 1 µg/l).

Les concentrations bactériologiques apparaissaient inférieures à celles des années passées en 2012. A partir de 2013, il a été décidé d'augmenter la fréquence des prélèvements de 6 à 9 et de prendre en compte la période hivernale, lorsque l'eau douce du bassin versant se déverse dans la baie. Les résultats confirment la présence plus importante des *E. coli* dans l'eau en hiver qu'en été.

Sur le point dit de Fort Larron qui, à partir de 2012, a été déplacé vers l'aval, bénéficie de résultats globaux bons et ce, malgré les dépassements des valeurs bactériologiques dans les coquillages et l'interdiction permanente de pêche à pied. Il a donc été décidé d'arrêter les suivis « pesticides » et « physico-chimiques » au profit d'un suivi bactériologique axé sur la recherche des causes de contaminations. Le 23 décembre 2013, une réunion de travail est convenue entre l'Ifremer, l'ARS et l'ADBVB afin de définir un protocole. Ce protocole consiste à relever des coquillages implantés dans les zones amont (étiers salés de l'Île de Noirmoutier) lorsque des alertes (≥4600 *E. coli*) ont été détectées dans les sites de production ou de pêche à pied. L'objectif est d'identifier la provenance géographique de la contamination. En 2014, 2 dépassements du seuil d'alerte (4600 E. coli) ont été enregistrés. Le 1er le 28 août 2014 concernait un gisement de coquillages naturels à Fort Larron suite à une analyse de l'ARS. Prévenu le 2 septembre, l'ADBVBB a organisé la collecte le lendemain soit 6 jours après l'alerte. Les résultats des prélèvements et analyses du 3 septembre n'ont pas permis d'identifier une source de pollution du fait du laps de temps trop long entre l'alerte et le déclenchement des analyses et en outre les coquillages de l'étier du Moulin étaient déjà morts ou vandalisés. Toutefois, on note une présence assez importante d'*E. coli* dans les étiers du Ribandon et de l'Arceau. Le 2nd dépassement a eu lieu le 10 octobre 2014 suite à un prélèvement, toujours à Fort Larron, de l'Ifremer, la veille. Les résultats montrent une forte concentration E. coli dans les 2 points de l'étier du Moulin (3500 et 1100 *E.coli*) et du Ribandon (2400 *E.coli*).

Il est convenu aussi en 2013 que les prélèvements « eau douce » du Conseil Général de Vendée dans le bassin de la Baie de Bourgneuf (calage avec les points La Lavre, Maison Rousse et Clisson) et de l'ADBVBB soient réalisés le même jour. L'étape suivante de cette collaboration passera par la bancarisation commune des données via un logiciel nouvellement acquis par le Conseil Général de la Vendée. Les modalités de cet accord seront définies au début de l'année 2015.

De plus, à titre expérimental pour 2014, un suivi du phytoplancton par dénombrement de la chlorophylle fractionnée (3 filtrations) a été réalisé en collaboration avec le Forum des Marais Atlantique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CRNS) via l'Université de la Rochelle et le Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) qui réalisera les analyses au cytomètre de flux. Ce suivi concerne un point dans le Marais Breton nord (Dain) à une fréquence annuelle de 6. Le Conseil Général de Vendée a lui aussi adopté ce suivi sur certains de ces points en marais. Le but de ces analyses est d'obtenir des indicateurs trophiques de la qualité des marais. En effet, le phytoplancton est la base de la chaîne alimentaire et a un cycle de vie court. Il permet donc d'avoir une vision « saisonnière » des éventuelles perturbations du milieu (étier, canal, douve…) liées à un enrichissement naturel ou anthropique.

7. Budget et financement - <u>PREVISIONNEL</u>

	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général 85	Conseil Général 44	Communes	Total
	Montant	**Montant**	**Montant**	**Montant**	**Montant**	**Montant**
Cellule d'animation SAGE et contrats (temps d'animation, stage, secrétariat)	93 440,39 €	20 000,00 €	6 100,00 €	6 100,00 €	18 210,11 €	143 850,50 €
Evaluation des contrats	23 676,00 €	10 146,00 €			0,86 €	33 822,86 €
Observatoire local de l'eau – suivi de la qualité des eaux	24 000,00 €	24 000,00 €			12 000,00 €	60 000,00 €
Communication (Réalisation d'une maquette du bassin versant)	3 270,00 €	1 962,00 €			1 308,00 €	6 540,00 €
TOTAL	**144 386,39 €**	**56 108,00 €**	**6 100,00 €**	**6 100,00 €**	**31 815,97 €**	**244 213,36 €**

8. Analyse – bilan – perspectives

L'année 2014 a été marquée par la validation finale du SAGE révisé par arrêté inter-préfectoral le 16 mai 2014, après plusieurs années de travail et de concertation. Cette année a également été marquée par des élections municipales qui ont engendré un nombre important de modifications dans la composition de la CLE et des perturbations dans le rythme habituel des réunions.

Cette année 2014 a été l'occasion de préparer les prochains contrats de mise en œuvre du SAGE : le Contrat Régional de Bassin Versant (financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire) et le Contrat Territorial (financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Ces contrats devraient être finalisés et signés en 2015.

Concernant l'observatoire de l'eau, comme prévu, les suivis sont majoritairement restés identiques, sauf pour les analyses biologiques dont les points de suivi ont été modifiés pour poursuivre la rotation et pour les analyses bactériologiques dont les suivis dans l'eau à marée basse ont été complétés par des suivis dans des coquillages implantés dans différents étiers sur l'île de Noirmoutier. A noter également la participation de l'observatoire à une expérimentation visant à identifier de nouveaux indicateurs de qualité d'eau en marais (basés sur des analyses de chlorophylle).

Le principal objectif pour 2015 est de lancer une nouvelle dynamique autour du SAGE révisé, avec la mise en œuvre d'actions concrètes et l'amplification des actions de communication. Cela passe notamment par la signature de 2 nouveaux contrats (CT et CRBV) attendue en 2015 (y compris les CTMA), la réalisation d'une étude visant à identifier les sources de pollution bactériologique des eaux littorales de la baie de Bourgneuf et la réflexion sur la structuration des maîtrises d'ouvrage en lien avec la GEMAPI.

L'autre point important de l'année 2015 sera la sollicitation de l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE 2016-2021.

Concernant l'observatoire de l'eau, aucune évolution significative n'est prévue pour 2015.

Le Président de la CLE

Robert GUERINEAU
Maire de Saint Gervais
Président de la Communauté de communes du Pays du Gois

Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE - mise à jour 2014

N°	Nom de l'indicateur	Résultat	Objectif du SAGE	Année(s) des données
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine				
ESS.1- Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation				
ESS.2- Préserver les ressources en eau salée souterraine				
1	Nombre de jours de dépassement de la cote d'alerte du protocole de gestion pour la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	85 jours	/	2013
2	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier et évolution	6 690 000 m3, + 4% par rapport à 2012	Ne pas dépasser 11,3 millions m3/an	2013
3	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur le polder du Dain et évolution	1 800 000 m3, + 6% par rapport à 2012	Mettre en place un suivi	2013
4	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier	Relative stabilité	/	2013
5	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur le polder du Dain	Relative stabilité	/	2013
GESTION QUANTITATIVE - Eau douce superficielle et souterraine				
ED.1- Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages				
ED.2- Développer les économies d'eau potable				
ED.3- Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu				
6	Volumes annuels prélevés dans l'aire d'alimentation de la nappe de Machecoul pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	1 322 600 m3/an, - 4% par rapport à 2011	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré	2012
7	Volumes annuels prélevés en eau souterraine dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	17 800 m3/an, - 7% par rapport à 2011	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré	2012
8	Volumes annuels prélevés en eau superficielle dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	21 500 m3/an, - 38% par rapport à 2011	Ne pas dépasser 240 000 m3/an	2012
9	Volumes annuels consommés pour l'alimentation en eau potable sur le territoire	9 144 209 m3 (39 communes), - 1,4% par rapport à 2012	/	2013
10	Définition des seuils d'alerte et de crise pour la gestion de l'eau dans le milieu	Non réalisé	/	2014
INONDATIONS - SUBMERSIONS MARINES				
IS.1 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation par débordement de cours d'eau et par submersion marine				
IS.2- Prévenir le risque inondation				
IS.3- Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant				
11	Amélioration de la culture du risque inondation sur les communes soumises à ce risque	14 communes ont approuvé un PCS / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM) + 4 en cours d'élaboration	/	2014
12	Inventaires des repères de crues	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des repères de crues / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM)	24/24 dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE	2014
13	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE	2014
14	Avancement de l'inventaire des éléments bocagers	Non commencé	Validation CCTP dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016	2014

N°	Nom de l'indicateur	Résultat	Objectif du SAGE	Année(s) des données
QUALITE DES EAUX - Nutriments et oxygène dissous				
QENO.1 - Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul				
QENO.2- Limiter l'impact des assainissements collectifs				
QENO.3- Limiter l'impact des assainissements non collectifs				
QENO.4 - Réduire les apports agricoles				
QENO.5 - Réduire les transferts et améliorer l'autoépuration des eaux				
15	Approbation du périmètre de protection des captages de Machecoul	Non	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE -> 2017	2014
16	Avancement de la démarche Grenelle sur les captages de Machecoul	Etape 4) Elaboration du programme d'actions	/	2014
17	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau superficielle et évolution	19 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 22 points de prélèvements analysés (soit **86 % des points**)	* Eaux superficielles : tendre vers < 30 mg/l (Percentile 90)	Percentile 90 2012-2013
18	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau souterraine et évolution	40 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 44 prélèvements analysés, en 6 points différents (soit **91 % des prélèvements**)	* Eaux souterraines : tendre vers < 50 mg/l (Percentile 90)	2012-2013 (calcul percentile 90 point par point = impossible)
19	Qualité de l'eau pour le paramètre phosphore total en eau superficielle et évolution	Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit **0 % des points**)	* Eaux superficielles : tendre vers < 0,2 mg/l (Percentile 90)	Percentile 90 2012-2013
20	Qualité de l'eau pour le paramètre oxygène dissous en eau superficielle et évolution	2 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit **15 % des points**)	* Eaux superficielles : tendre vers > 6 mg/l (Percentile 90)	Percentile 90 2012-2013
21	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement	28 communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE	2014
22	Proportion d'équivalents-habitants en assainissement collectif respectant les objectifs du SAGE **(STEP avec rejet en eau superficielle)**	202 268 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 239 160 équivalents-habitants en assainissement collectif avec rejet en eau superficielle **(soit 85% des EH)**, +1% par rapport à 2012	/	2013
23	Proportion d'installations ANC conformes	Nombre d'ANC conformes / Nombre total d'ANC **Et** évolution par rapport à l'année précédente : ↗ ou ↘	/	
24	Opérations de communication/conseil réalisées sur le territoire à destination des agriculteurs	Nombre d'agriculteurs sensibilisés **Et/ou** nombre d'opérations réalisées	/	
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires				
QEP.1 - Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires				
QEP.2- Limiter les usages non agricoles				
QEP.3- Limiter les usages agricoles				
QEP.4- Limiter les transferts				
25	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau superficielle et évolution	3 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 7 points de prélèvements analysés (soit **43 % des points**)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l	Percentile 90 2012-2013
26	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau souterraine et évolution	43 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 43 prélèvements analysés, en 6 points différents (soit **100 % des prélèvements**)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l	2012-2013 (calcul percentile 90 point par point = impossible)
27	Proportion de communes engagées dans la mise en oeuvre d'un plan de désherbage	24 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser un plan de désherbage / 39 communes du SAGE	39/39 d'ici 2017	2014

N°	Nom de l'indicateur	Résultat	Objectif du SAGE	Année(s) des données
28	Proportion de communes ayant signé la charte d'engagement de réduction de l'utilisation des phytosanitaires de la CREPEPP	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	/	/
29	Evolution des achats de phytosanitaires sur le territoire	Attente de la base de données régionale	/	2014
30	Opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires **Et/ou** nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/	/
31	Proportion de jardineries, paysagistes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative à la réduction des phytosanitaires	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	/	/
QUALITE DES EAUX - Bactériologie et micropolluants				
QEBM.1- Améliorer la connaissance				
QEBM.2- Limiter les apports urbains				
QEBM.3 – Améliorer la gestion des pollutions portuaires et l'utilisation des équipements du littoral				
32	Profils de vulnérabilité des sites de baignade et des sites conchylicoles	Etude à venir en 2015	/	2014
33	Nombre de plans de gestion des dragages des ports réalisés	0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	/	2014
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau du bocage				
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau				
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau				
QM-CE.3 - Lutter contre les espèces invasives				
34	Nombre d'ouvrages hydrauliques adaptés, manœuvrés ou supprimés pour la continuité écologique	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	/	/
35	Linéaire de cours d'eau bocagers restaurés	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial *(cf. études CREZH/CTMA)*	/	/
36	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	* Indice Biologique Diatomées : 1 bonne, 13 moyennes et 2 médiocres / 16 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 3 bonnes, 6 moyennes, 4 médiocres, 1 mauvaise / 14 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne, 2 moyennes, 8 médiocres, 4 mauvaises / 15 analyses	/	2012-2013
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides				
QM-ZH.1 – Préserver, restaurer et gérer les zones humides (hors marais)				
QM-ZH.2 – Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides				
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides				
37	Surface de zones humides bocagères impactées négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, …)	Superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau **= 69 340 m² (tout en Vendée) en 2013, 16 800 m² (tout en Vendée) en 2014**	/	2013-2014
38	Intégration des principes définis par le SAGE en matière de compensation à l'atteinte aux zones humides	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	/	/
39	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles (**actions volontaires, hors mesures compensatoires**)	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	/	/
40	Actions de sensibilisation à la préservation des zones humides	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides **Et/ou** nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat	Objectif du SAGE	Année(s) des données
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant				
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant				
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant				
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant				
41	Avancement de la démarche d'identification des têtes de bassin versant	Non commencé	/	2014
42	Actions de sensibilisation à la préservation des têtes de BV	Aucune	/	2014
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétro-littoraux				
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux				
QM-M.2 - Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux				
QM-M.3 - Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau				
QM-M.4 - Restaurer la continuité écologique des canaux du marais				
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives				
QM-M.6 - Préserver et gérer les parcelles de marais				
43	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées ***--> quand il y aura un référentiel***	/	/
44	Surface de marais impactés négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, …)	Superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau **= 17 000 m² (tout en Vendée) en 2013, 36 900 m² (dont 36 300 m² en Vendée) en 2014**	/	2013-2014
45	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles (actions volontaires, hors mesures compensatoires)	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	/	/
46	Etat de la colonisation du réseau hydraulique par la jussie	**Partie Vendéenne** : 415 km de réseau colonisés et 31 ha de plans d'eau dans le marais breton, 1,5 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2014, 191 m^3 de jussie ont été arrachés sur 185 km de réseau. **Partie Loire-Atlantique** : pas de chiffres précis sur la colonisation mais la jussie est présente sur le marais breton et dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal, ruisseau du Pin, étang du Val Saint Martin). En 2014, sur le secteur du SAH, 30 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie.	/	2013-2014
47	Linéaire de réseau primaire, secondaire, tertiaire restauré	50 km de réseau hydraulique ont été curés en marais *(CTU inclus, mais hors MAE fossés)* 3 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, …)	/	2014
48	Actions de sensibilisation au problème des espèces invasives	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives **Et/ou** nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	/	/
49	Proportion de jardineries, paysagistes, pépiniéristes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative aux espèces invasives	Nombre de jardineries, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	/	/
50	Nombre de plans de gestion durable des marais réalisés	Aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	/	/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat	Objectif du SAGE	Année(s) des données
51	Mise à jour ou élaboration de règlements d'eau	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	/	/
52	Mise en place des protocoles de gestion des prélèvements destinés aux mares de chasse	Aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE	/
COHERENCE ET ORGANISATION				
CO.1- Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE				
CO.2- Suivre la mise en œuvre du SAGE				
CO.3- Animer, communiquer et sensibiliser				
53	Suivi des dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau sur le territoire	* Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 40 * Nombre de dossiers d'autorisation reçus = 4 * Nombre d'avis rendus = 6 * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 31% des dossiers, 3.3.1.0 (destruction zh) = rencontrée dans 24% des dossiers	/	2014
54	Lancement de réflexions concernant l'organisation des maîtrises d'ouvrage locales	Non	/	2014
55	Animation du SAGE et concertation	* Nombre de réunions de groupe de travail : 1 (comité technique observatoire local de l'eau) * Nombre de commissions : 2 (ANC et eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 0 * Nombre de séances plénières de la CLE : 2	/	2014
56	Poursuite des contrats de mise en œuvre du SAGE	* **Contrat Régional de Bassin Versant 2007-2009** : Coût = 2 921 776 €, pour 13 opérations, Subvention du Conseil Régional = 888 120 € * **Contrat Territorial 2008-2013** *(prolongé par avenant pour 2014)* : Coût prévisionnel = 6 409 342€, pour 60 opérations. Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau = 2 561 379€ Avenant 2014 : Coût prévisionnel = 321 760 €, pour 13 opérations. Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau = 152 280 € * **Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013** *(prolongé par avenant pour 2014)* : Coût prévisionnel = 2 867 300 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 937 639 €, pour 30 opérations (tous ces chiffres incluent l'avenant)	/	2014

Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2014

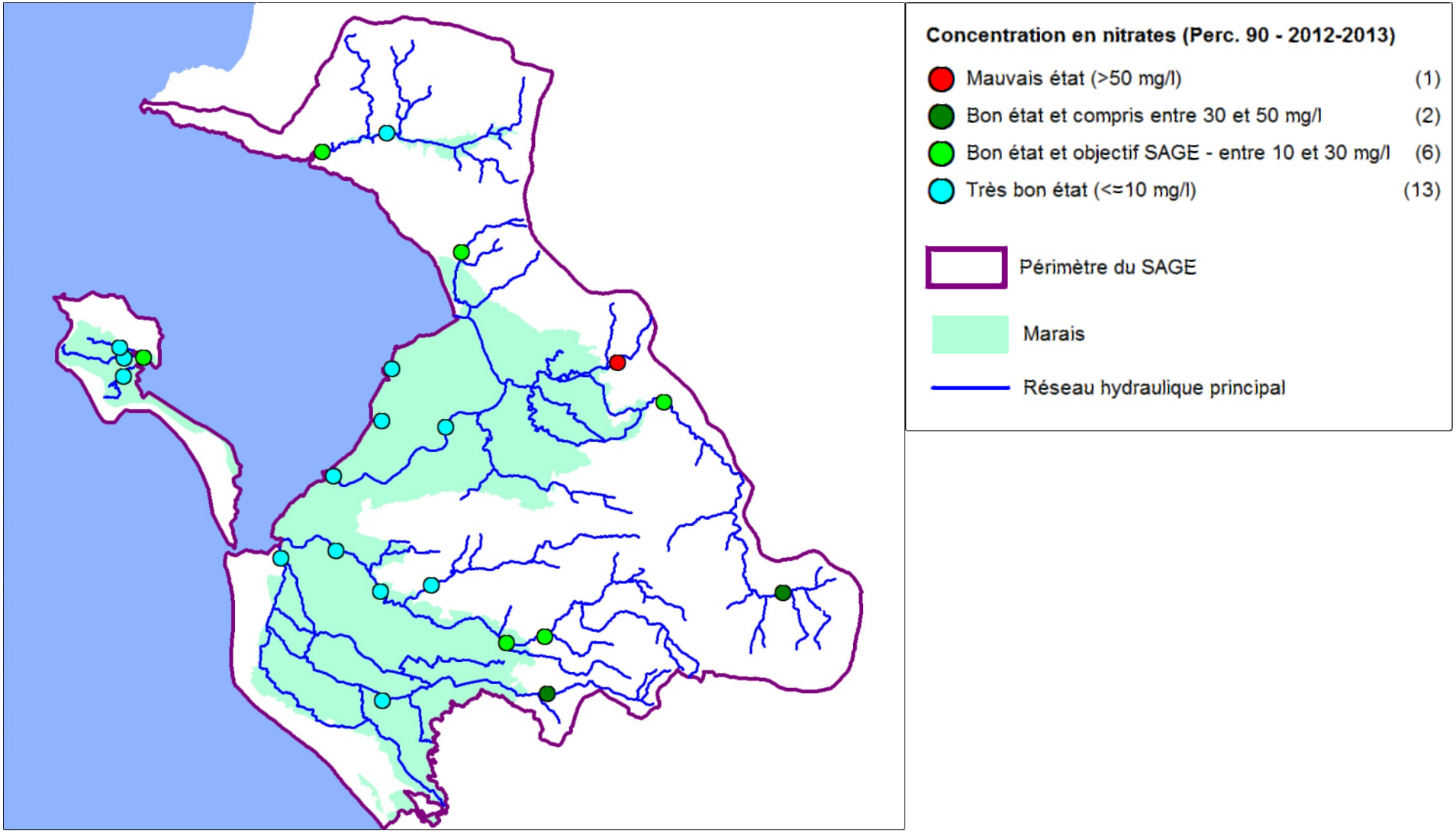

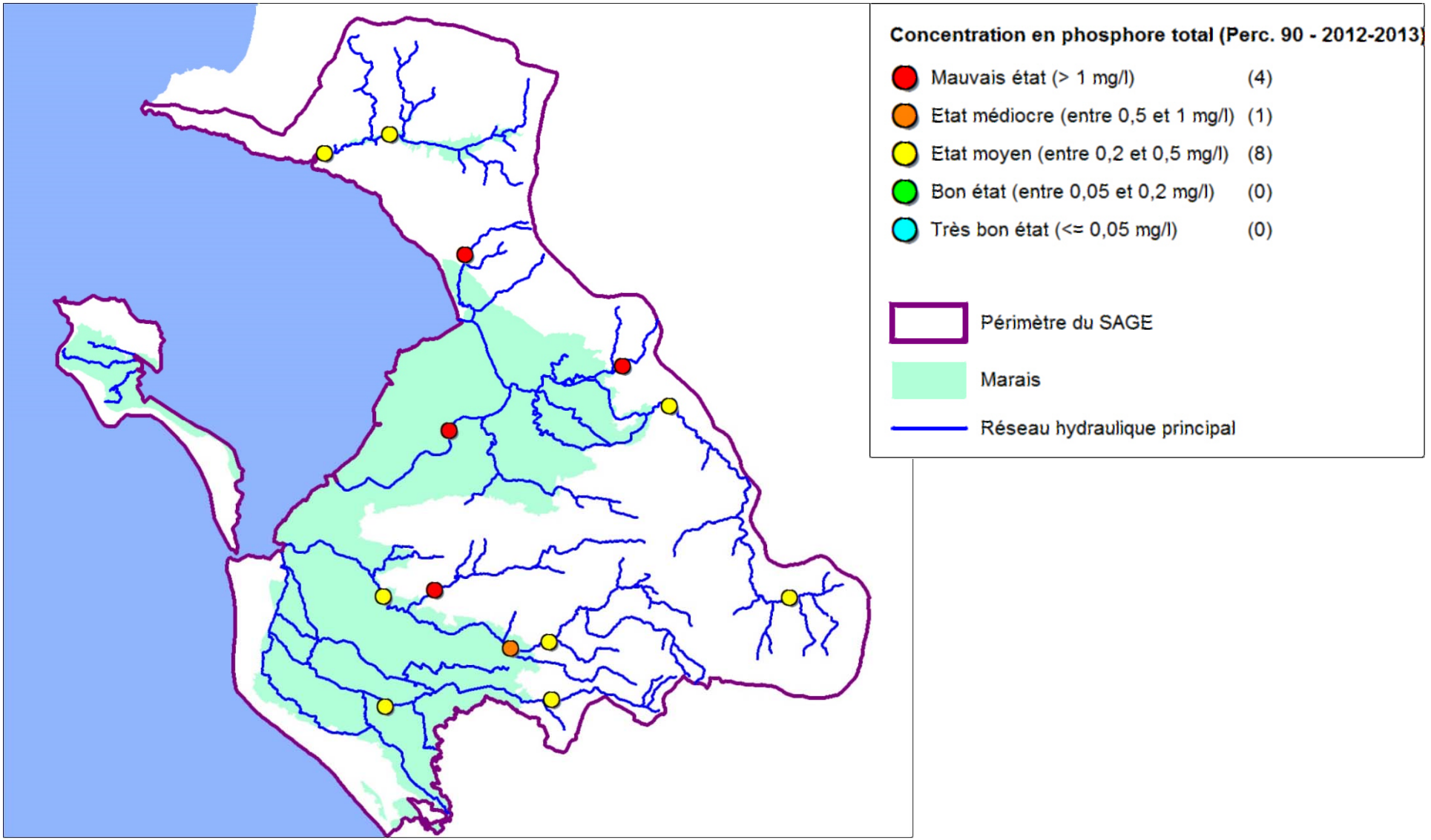
Concentration en phosphore total (Perc. 90 - 2012-2013)
Mauvais état (> 1 mg/l) (4)
Etat médiocre (entre 0,5 et 1 mg/l) (1)
Etat moyen (entre 0,2 et 0,5 mg/l) (8)
Bon état (entre 0,05 et 0,2 mg/l) (0)
Très bon état (<= 0,05 mg/l) (0)
Périmètre du SAGE
Marais
Réseau hydraulique principal

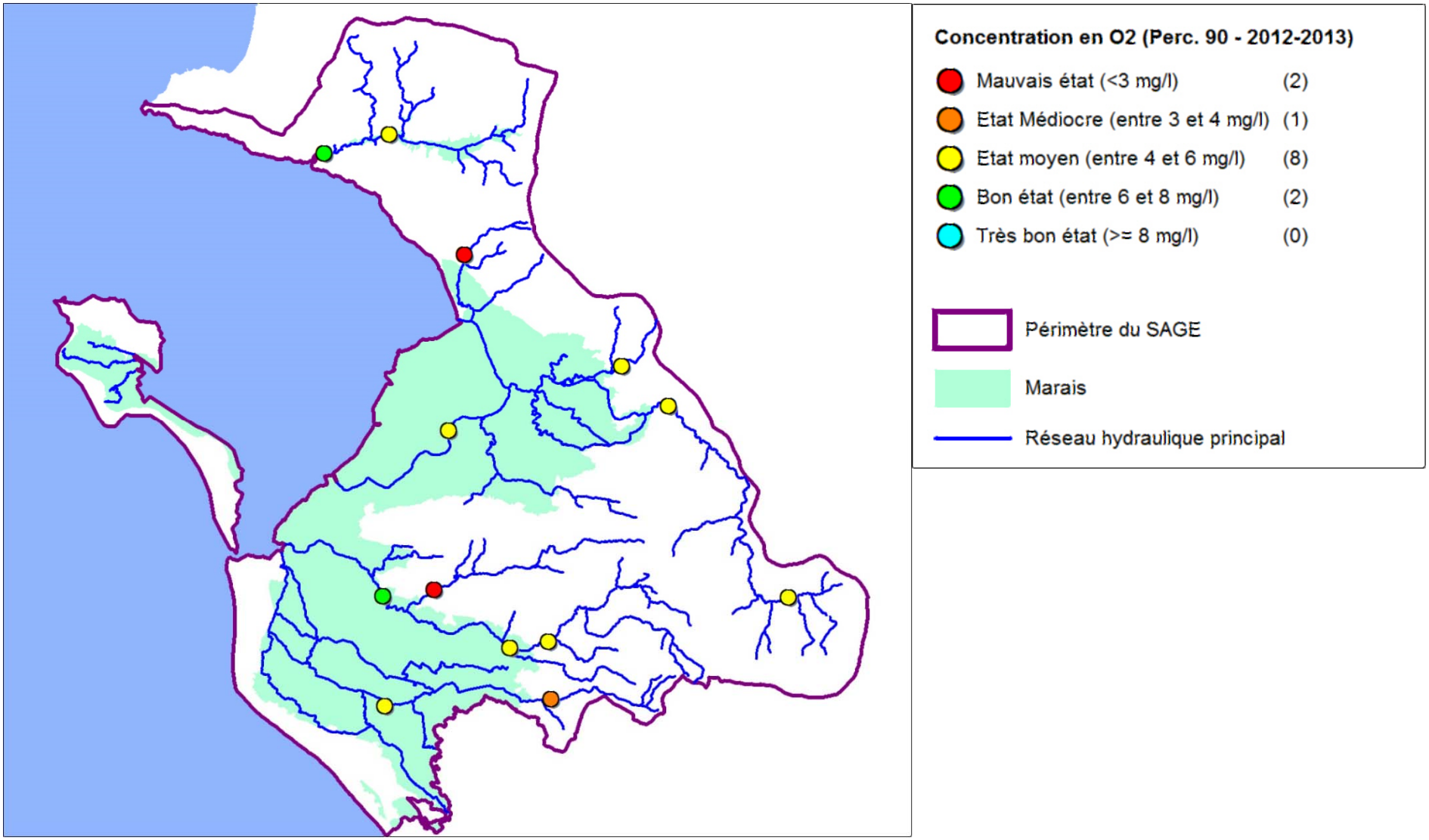
Concentration en O2 (Perc. 90 - 2012-2013)
Mauvais état (<3 mg/l) (2)
Etat Médiocre (entre 3 et 4 mg/l) (1)
Etat moyen (entre 4 et 6 mg/l) (8)
Bon état (entre 6 et 8 mg/l) (2)
Très bon état (>= 8 mg/l) (0)
Périmètre du SAGE
Marais
Réseau hydraulique principal

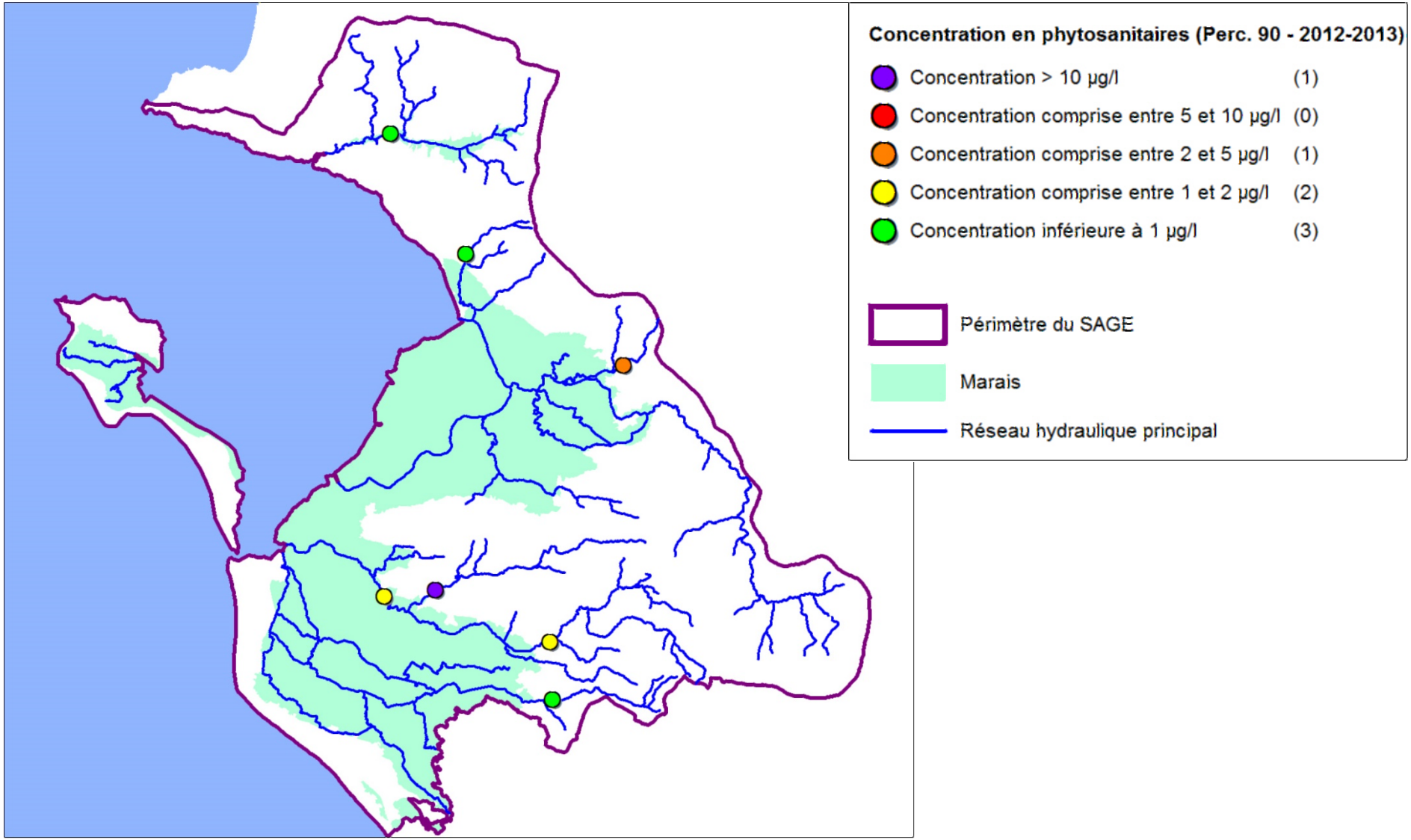
Concentration en phytosanitaires (Perc. 90 - 2012-2013)
Concentration > 10 µg/l (1)
Concentration comprise entre 5 et 10 µg/l (0)
Concentration comprise entre 2 et 5 µg/l (1)
Concentration comprise entre 1 et 2 µg/l (2)
Concentration inférieure à 1 µg/l (3)
Périmètre du SAGE
Marais
Réseau hydraulique principal

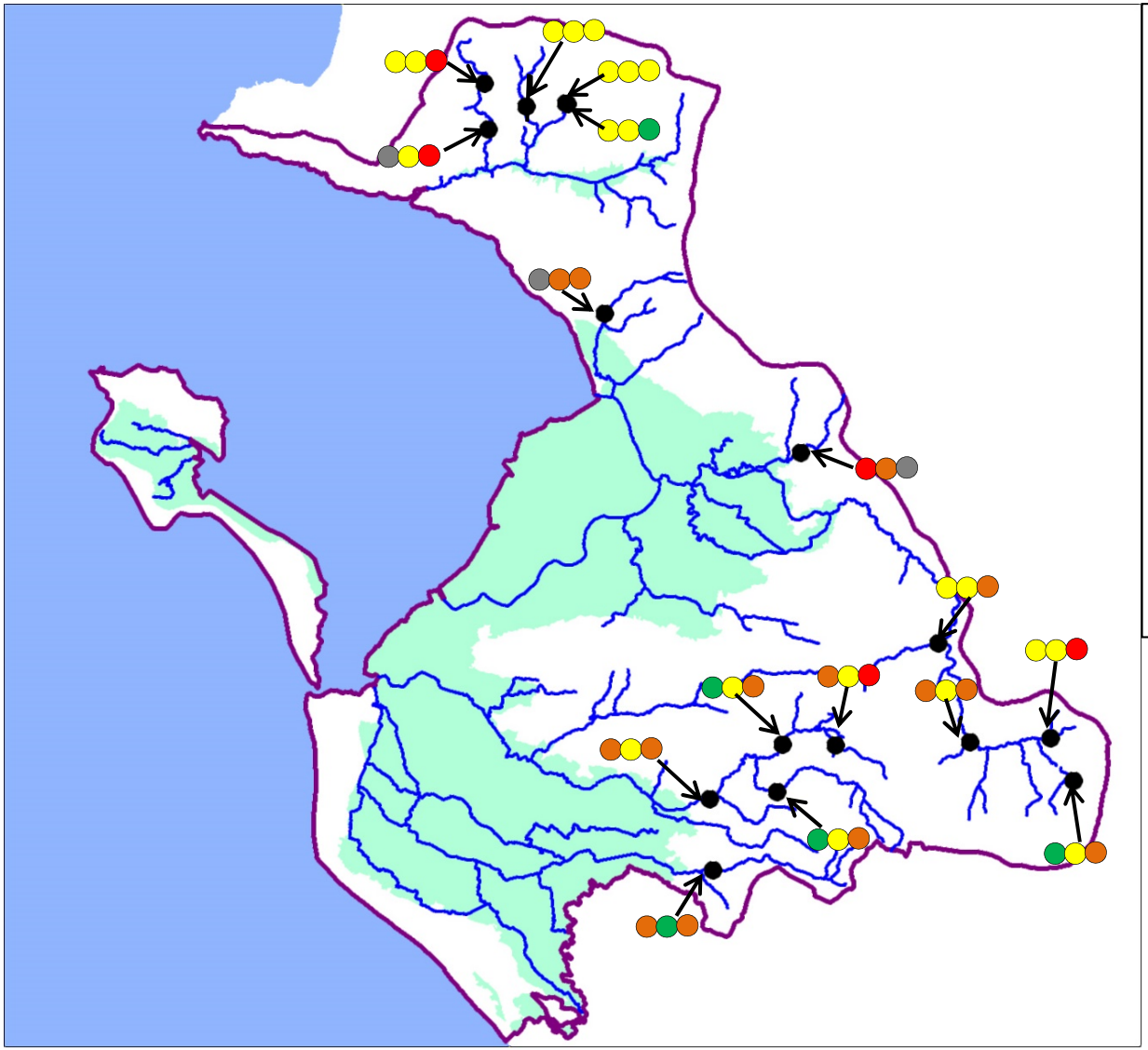

Qualité biologique des cours d'eau – années 2012 2013

~ I.B.G.N.
(invertébrés)

I.B.D.
(diatomées)

I.P.R.
(poissons)

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Qualité médiocre
- Qualité mauvaise
- Absence de données